



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 23 OCTOBRE, 1875.

### PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, SATURDAY, 23rd OCTOBER, 1875.

#### Nominations.

##### BUREAU DE SECRÉTAIRE.

Québec, 18 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave De Lorimier et Hilaire Renaud Blanchard, écuyers, commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le diocèse catholique de Saint-Hyacinthe. 6241

#### Appointments.

##### SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 18th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave De Lorimier and Hilaire Renaud Blanchard, esquires, commissioners for the civil erection of parishes in the catholic diocese of Saint-Hyacinthe. 6242

#### Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE DE  
QUÉBEC.  
[L. S.]

ED. CARON

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Legislatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Legislative de Notre dite Province, sommes et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-quinze.—SALUT :

##### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au cinquième jour du mois de Novembre, mil huit cent soixante-quinze.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Jeudi, le quatrième jour du mois de Novembre prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus et obligés de paraître en Notre dite cité de

#### Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE OF  
QUEBEC.  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTH day of the month of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand and eight hundred and seventy-five, to have been commenced and held.—GREETING :

##### A PROCLAMATION.

WHEREAS the meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands prorogued to the fifth day of the month of November, one thousand eight hundred and seventy-five.

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to THURSDAY, the FOURTH day of the month of NOVEMBER next, so that neither you nor any of you, on the said fifth day of November instant, at Our

Québec, le dit cinquième jour de Novembre prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite cité de Québec, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUINZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.  
4555 2

said city of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the FOURTH day of the month of NOVEMBER next, at our said city of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this FIFTEENTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.  
4556

## Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1368.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

Canton Buckland.

(11e rang, N. O.)

Vente du lot No. 19, faite à Antoine Fournier.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Québec, 21 octobre, 1875.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1369.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

Canton Pohénégamook.

(7e rang.)

Vente du lot No. 12, faite à Elzéar Levesque.

E. E. TACHE,

Assistant-commissaire.

Québec, 21 octobre, 1875. 6301

PROVINCE DE QUÉBEC,  
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpen-

## Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1368.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Buckland.

(11th range, N. W.)

Sale of lot No. 19, made to Antoine Fournier.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissioner.

Quebec, 21st October, 1875.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1369.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned lands has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto:

Township Pohénégamook.

(7th range.)

Sale of lot No. 12, made to Elzéar Levesque.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissioner.

Quebec, 21st October, 1875. 6302

PROVINCE OF QUEBEC,  
PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Sluice, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting

tage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier, Conseil Législatif.  
G. M. MUIR,  
Greffier de l'Assemblée Législative.

9 4689

to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community: or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Clerk, Legislative Council.  
G. M. MUIR,  
Clerk, Legislative Assembly.

4690

## Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant la compagnie du gaz de Saint-Henri, avec pouvoir de bâtir des usines de gaz et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville de Saint-Henri.

L. N. BENJAMIN,  
Solliciteur des requérants.  
Saint-Henri, 20 octobre, 1875. 6271

### AVIS.

Avis est par le présent donné que la congrégation de l'église libre de la rue Coté (Presbytérienne) de Montréal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant la vente de la propriété de la dite congrégation dans Montréal, prescrivant la manière qu'elle doit être faite.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6273

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec pour incorporer une compagnie autorisée à emprunter, à prêter et agir comme agent, devant être appelée "La Compagnie de Dépôt du Canada."

CROSS, LUNN et DAVIDSON,  
Solliciteurs des requérants.  
Montréal, 22 octobre, 1875. 6227

### AVIS.

A la prochaine session de la Législature de la province de Québec, je demanderai la passation d'un bill pour permettre à la "Chambre Provinciale des Notaires" de m'admettre à la pratique du Notariat.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,  
Clerc notaire.  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6269

Avis public est par les présentes donné, qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale, pour obtenir un acte pour ériger en

## Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate the Saint-Henri gas company, with power to build gas works and lay gas pipes in the town of Saint-Henri.

L. N. BENJAMIN,  
Sollicitor for applicants.  
Saint-Henri, 20th October, 1875. 6272

### NOTICE.

Notice is hereby given that the congregation of the Free Church, Coté street, (Presbyterian), of Montreal, will apply to the Legislature of the Province of Québec, at its next session for an act authorising the sale of the property of the said congregation in Montreal, and prescribing the mode in which it may be effected.

Montreal, 20th October, 1875. 6274

Application will be made at the next session of the Legislature of the province of Québec, to incorporate a Company with borrowing, loaning and agency powers to be called "The Trust Company of Canada."

CROSS, LUNN & DAVIDSON,  
Solicitors for applicants.  
Montreal, 22nd October, 1875. 6228

### NOTICE.

At the next session of the Legislature of the Province of Québec, I will apply for the adoption of a bill to the effect of allowing "The Provincial Board of Notaries," to admit me to practise as notary.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,  
Notarial student.  
Montreal, 20th October, 1875. 6270

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Parliament for to obtain an act to the effect of erecting

municipalité rurale et scolaire la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, dans le comté de Shefford, tel que érigée canoniquement et civilement.

8 octobre, 1875.

6079 2

## AVIS.

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour changer le nom de « l'Association de la Salle d'Asile de Montréal, » en celui de l'« Asile des garçons de Montréal, » et en outre pour amender l'acte 32 Vict: chap. 88.

TRENHOLME &amp; MACLAREN,

Solliciteurs de l'Ass. S. A. de Montréal.

Montréal, 12 octobre, 1875.

6105 2

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant l'acte de 32 Vict., incorporant « l'Association de la Salle d'Asile de Montréal. »

Montréal, 12 octobre, 1875.

6087 2

## AVIS.

Avis public est par le présent donné que la « Compagnie de Navigation Union, » déjà incorporée par lettres patentes, de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec en conseil, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, et spécialement pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions préférentielles (*preferential stock*) jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ &amp; CHOQUET,

Avocats et procureurs de la  
Compagnie de Navigation Union.

Montréal, 12 octobre, 1875.

6121 2

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant L'Union des menuisiers de Québec.

5363 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant « Les Frères du Sacré-Cœur, » d'Arthabaskaville

HAMPEL &amp; TESSIER,

Procureurs des requérants.

Québec, 28 septembre, 1875.

5785 4

Avis est par le présent donné que « The Montreal Omnibus Transfer Co., » demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à sa charte.

(Par ordre),

L. MUNRO,

Sec.-Trésorier.

3 5773

5774

(By order)

L. MUNRO,

Sec.-Treasurer.

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean, P. Q.

STANISLAS COTE,

Secrétaire-trésorier.

Saint-Jean, 22 septembre, 1875

5545 5

into a rural and school municipality; the parish of Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, in the county of Shefford, such as it is canonically and civilly established.

8th October, 1875.

6080

## NOTICE.

Application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, to change the name of the « Montreal Infant School Association » to the « Montreal Boys' Home, » and otherwise amend the act 32 Vict. cap. 88.

TRENHOLME &amp; MACLAREN,

Solicitors M. I. S. A.

Montreal, 12th October, 1875.

6106

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Parliament of the province of Quebec, for an act to amend the act of 32 Vic., incorporating the Montreal Infant School Association.

Montreal, 12th October, 1875.

6087

## NOTICE.

Public notice is hereby given, that the « Compagnie de Navigation Union, » already incorporated under letters patent, issued by His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, will apply to the legislature of the said province of Quebec, at its next session, to obtain a new charter of incorporation, with more ample powers, and specially to be authorised to issue preferential stock to the amount of one hundred and twenty-five thousand dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ &amp; CHOQUET,

Attorneys of the

Compagnie de Navigation Union.

Montreal, 12th October, 1875.

6122

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate The Quebec joiners' Union.

5364

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate « Les Frères du Sacré-Cœur, » of Arthabaskaville.

HAMPEL &amp; TESSIER,

Attorneys for applicants.

Quebec, 28th September, 1875.

5786

Notice is hereby given that the « Montreal Omnibus and Transfer Co., » will apply at the coming session of the Quebec Legislature, for amendments to its charter.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for amendments to the act incorporating the town of Saint-John's, P. Q.

STANISLAS COTE,

Secretary-treasurer.

Saint-John's, 22nd September, 1875.

5546

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal, s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender la charte de la cité de Montréal, en vue d'étendre l'autorité et les pouvoirs conférés à la corporation de la dite cité, et d'accorder de plus amples pouvoirs à la dite corporation; et particulièrement pour que la dite corporation soit, entre autres choses, autorisée à changer le mode actuel de taxation, à amender les dispositions de la loi relativement aux expropriations, et à légaliser certains rôles de cotisation spéciale dans des cas d'expropriation.

(Par ordre.)

CHS. GLACKMEYER,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel-de-Ville,

Montréal, 10 septembre, 1875. }

5237 6

PUBLIC NOTICE is hereby given that the corporation of the city of Montreal, will apply to the Legislature at its next session, for an act to amend the charter of the said city, with a view to extend the authority and powers conferred on the corporation of the said city, and to grant new and additional powers to the said corporation; and especially that the said corporation may, among other things, be authorized to change the present mode of taxation, to amend the provisions of the law in reference to expropriations, and to legalize certain rolls of special assessment in case of expropriation.

(By order.)

CHS. GLACKMEYER,

City Clerk.

City Clerk's Office,

City Hall,

Montreal, 10th September, 1875. }

5238

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Québec, fera application à la législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre divers actes d'incorporation de la cité, pour émaner des débentures dans le but de la confection de travaux permanents aux fins d'effectuer certaines améliorations dans la cité, et pour rajuster la dette de la cité.

Par ordre,

L. A. CANNON,  
Greffier de la cité.

Bureau de greffier de la cité,  
Hôtel-de-Ville.  
Québec, 23 septembre, 1875. 5637 4

Avis par le présent donné que demande, sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session d'un acte incorporant le " Club Canadien " de Montréal.

5511

JOS. N. PAUZÉ,  
Secrétaire.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant " The Saint-Patrick's Literary Institute."

Québec, 15 octobre, 1875.

JAMES DEEGAN,  
Secrétaire. 6179

Avis est par le présent donné par les révérends Pères de Sainte-Croix, que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant leur collège de Notre-Dame de la Côte des Neiges. 6071 3

PROVINCE DE QUÉBEC.  
Ville de Longueuil.

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Longueuil s'adressera à la Législature de cette Province, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte de la dite Législature, 37 Victoria, chapitre 49, érigeant le village de Longueuil en ville, pour légaliser certaines débentures de cette ville et pour autres fins concernant la dite ville.

(Par ordre),

L. MARCHAND,  
Secrétaire-trésorier.

Longueuil, 7 octobre, 1875. 6069 3

Avis est donné qu'il sera fait une demande, à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour la passation d'un acte à l'effet de diviser la présente municipalité de Pabos et Newport en deux municipalités séparées, l'une devant s'appeler la municipalité de Pabos, et ayant pour bornes les limites de la seigneurie de Pabos, l'autre la municipalité de Newport, et ayant pour bornes les limites du township de Newport. 5929 2

Avis public est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Procureurs pour la ville de Sherbrooke.

Sherbrooke, 1er octobre, 1875. 5883 3

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la " Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,  
Avocats et procureurs,  
de la dite compagnie.

Montréal, 5 octobre, 1875. 6009 2

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA.

Avis est donné par les présentes, que la susdite compagnie fera application à la prochaine session du parlement provincial de Québec, pour faire amender

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Quebec, will apply to the legislature of the province of Quebec at its ensuing session, for the passing of an act to amend and consolidate the different acts of incorporation of the city, to issue debentures for permanent works, in connexion with the carrying out of city improvements and to readjust the city debt

By order,

L. A. CANNON,  
City Clerk

City clerk's office,  
City Hall.  
Quebec, 23rd September, 1875. 5638

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate " Le Club Canadien de Montreal."

5512

JOS. N. PAUZÉ,  
Secretary.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate " The Saint-Patrick's Literary Institute."

Québec, 15th October, 1875.

JAMES DEEGAN,  
Secretary. 6180

Notice is hereby given by the reverends Pères de Sainte-Croix, that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate their college of Notre-Dame de la Côte des Neiges. 6072

PROVINCE OF QUEBEC.  
Town of Longueuil.

Public notice is hereby given that the Council of the town of Longueuil, will apply to the Legislature of this province, at its ensuing session, for the passing of an act to amend the act of the said Legislature, 37th Victoria, chapter 49, erecting the village of Longueuil into a town, to legalize certain debentures, and for other purposes concerning the said town.

(By order),

L. MARCHAND,  
Secretary-Treasurer

Longueuil, 7th October, 1875. 6070

Notice is given that, at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made for an act to divide the present municipality of Pabos and Newport into two separate municipalities to be called one the municipality of Pabos, and having for boundaries the limits of the seigniorie of Pabos, and the other the municipality of Newport, and having for boundaries the limits of the township of Newport. 5930

Public notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Attorneys for the town of Sherbrooke.

Sherbrooke, 1st October, 1875. 5884

NOTICE

I hereby given that an application shall be presented to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating the " Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,  
Attorneys for the Company.

Montreal, 5th October, 1875. 6010

PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA  
RAILWAY CO.

Notice is hereby given that the above named company shall apply to the Quebec provincial parliament at its first sittings, for the passing of an act to amend

son acte d'incorporation, pour être autorisée à changer le tracé de son chemin fixé par les plans et devis déjà déposés pour les sections du chemin qui se trouvent au nord de la cité de Saint-Hyacinthe, et pour d'autres fins.

HONORÉ MERCIER,  
Secrétaire.  
Saint-Hyacinthe, 13 octobre, 1875. 6189 2

**AVIS.**

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la société de construction permanente de Montréal, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour lui donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

G. B. CRAMP,  
Solliciteur des requérants.  
Montréal, 1er octobre, 1875. 5919 3

**AVIS PUBLIC**

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie de chemin de fer sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et du Cap-rouge."

Québec, 15 octobre, 1875. 6183 2

its act of incorporation, and to be authorised to alter its road determined by the plan and surveys already deposited for the sections of the road going north of the city of Saint-Hyacinthe, and for other purposes.

HONORE MERCIER,  
Secretary.  
Saint-Hyacinthe, 13th October, 1875. 5190

**NOTICE.**

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Montreal permanent building society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

G. B. CRAMP,  
Solicitor for applicants.  
Montreal, 1st October, 1875. 5920

**PUBLIC NOTICE**

Is hereby given that application shall be made to the Quebec legislature, at its next session, for an act to incorporate a railway company under the name of "The North Shore and Cap-rouge Railway Company."

Quebec, 15th October, 1875. 6184

**Avis Divers.**

Province of Québec,  
District of Montréal, }  
No. 600. } *Cour Supérieure.*  
Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Trottier alias Troquiez, commerçant, du même lieu, dûment autorisé à ester en justice. Demanderesse.  
vs.  
Le dit Alfred Trottier alias Troquiez, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.  
T. & C. C. DE LORIMIER,  
Avocats de la demanderesse.  
Montréal, 9 octobre, 1875. 6143 2

**Miscellaneous Notices.**

Province of Québec, }  
District of Montréal, }  
No. 600. } *Superior Court.*  
Dame Elmire Rambert, dite Sainte-Martin, of the city and district of Montréal, wife of Alfred Trottier alias Troquiez, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;  
vs.  
The said Alfred Trottier alias Troquiez, Defendant.  
An action for separation as to property has been instituted in this cause.  
T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 9th October, 1875. 6144

**ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.**  
*La Manufacture de Ouate de Sorel.*  
Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.  
Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La manufacture de Ouate de Sorel".  
L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.  
La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.  
Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix milles piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt milles piastres.  
Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKeand, marchand, de Montréal, Moïse Beauchemin, mécanicien, Beauchemin et fils, mécaniciens James Sheppard, briquetier, Norman Paulet, marchand, Jean A. Germain, marchand, Alfred M. Ducket, marchand, Samuel Lapalme, notaire, William Leman, marchand, Pascal Thériault, entrepreneur, Édouard Lemoine, hôtelier, David Finlay, marchand, Ernest Turcotte, commerçant, Lactance Sé-

**THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.**  
*Sorel Wadding Manufactory.*  
Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for the letters patent under the great seal granting them a charter constituting them as such other persons as may become shareholders in the company to be created, by the said letters patent a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.  
The proposed name of said company is Sorel Wadding manufactory.  
The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wadding in the town of Sorel.  
The principal place of business of the said company shall be the town of Sorel, and wherever the shareholders may think proper in the province of Quebec.  
The amount of the capital stock of said manufacturing company is to be ten thousand dollars currency, divided into two hundred shares of fifty dollars each, with the privilege to increase it to twenty thousand dollars.  
The names, places of residence and occupation of applicants are :—Messrs. A. McKeand, merchant, of Montreal, Moïse Beauchemin, mechanic, Beauchemin & Sons, mechanics, James Sheppard, brick-maker, Norman Paulet, merchant, John A. Germain, merchant, Alfred M. Ducket, merchant, Samuel Lapalme, notary, William Leman, merchant, Pascal Thériault, contractor, Édouard Lemoine, hotel-keeper, David Finlay, merchant, Ernest Turcotte, trader, Lactance Sénécal,

nécé, marchand, Louis Pierre Paul Carlin, notaire, Moïse Charles Blais, comptable, Pierre Bellefeuille, commerçant, Cyrille Mongeon, marchand, Narcisse Arsenault, marchand, William Woodley, boulanger, Adolphe Germain, avocat, A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Pour les requérants.

A. A. TAILLON,  
Président.

4 5775

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Richelieu. } No. 1742.

Dame Soulanges Gendron a, ce jour, instituée une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Paradis, cultivateur, de Saint-Guillaume d'Upton, rapportable le onze octobre prochain.

CHARLES GILL,  
Procureur de la demanderesse.  
Sorel, 25 septembre, 1875. 5789 4

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District d'Iberville. }

Avis est par le présent donné que Dame Catherine Elizabeth Vandal, épouse d'Alphonse Bonin, peintre, de la ville de Saint-Jean, dit district, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre le dit Alphonse Bonin.

J. P. CARREAU,  
Avocat et proc. de C. E. Vandal.  
Saint-Jean, 18 septembre, 1875. 5783 4

Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Avis est par les présentes donné que Dame Jessie Linton, a intenté, ce jour d'hui, une action en séparation de biens, contre son mari, Francis Stuart, marchand, de la cité de Montréal, district de Montréal.

LONGPRE & DUGAS,  
Avocats de Dame Jessie Linton  
Montréal, 23 septembre, 1875. 5549 5

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Bedford. }

Dame Nancy Kenison, du canton de Shefford, dans le district de Bedford, épouse de Samuel Bell, père, au même lieu, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre le dit Samuel Bell, père, Défendeur.

La dite demanderesse a intenté une action, ce jour, en séparation de corps et de biens contre son dit mari.

C. A. NUTTING,  
Procureur de la demanderesse.  
Sweetsburgh, 14 septembre, 1875. 5585 5

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Rimouski. } No. 823.

Aurélié Gauthier, dit Larouche, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, épouse de Octave Côté, navigateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Octave Côté, navigateur, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée, ce jour, par la Demanderesse, contre le Défendeur en cette cause.

L. N. ASSELIN,  
Procureur de la Demanderesse.  
Rimouski, 9 juillet, 1875. 5425 6

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Cadieux, marchand du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Louis Cadieux, Défendeur.

merchant, Louis Pierre Paul Carlin, notary, Moïse Charles Blais, accountant, Pierre Bellefeuille, trader, Cyrille Mongeon, merchant, Narcisse Arsenault, merchant, William Woodley, baker, Adolphe Germain, advocate, A. A. Taillon, banker, all of the town of Sorel.

The first directors of the company are A. A. Taillon, president, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet and Moïse Beauchemin above mentioned.

On behalf of the applicants.

A. A. TAILLON,  
President.

2776

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Richelieu. } No. 1742.

Dame Soulanges Gendron has, this day, instituted an action for separation from bed and board against her husband, François-Xavier Paradis, farmer, of Saint-Guillaume d'Upton, returnable on the eleventh of October next.

CHARLES GILL,  
Attorney for plaintiff.  
Sorel, 25th September, 1875. 5790

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Iberville. }

Notice is hereby given that Catherine Elizabeth Vandal, wife of Alphonse Bonin, painter, of the town of Saint-Johns, in said district, has to day, instituted before this court, an action against said Alphonse Bonin for separation as to property.

J. P. CARREAU,  
Attorney for C. E. Vandal.  
Saint-Johns, 18th September, 1875. 5784

Province of Quebec, }  
District of Montreal. }

Notice is hereby given that Dame Jessie Linton has, this day, instituted an action en séparation de biens against her husband, Francis Stuart, merchant, of the city and district of Montreal.

LONGPRE & DUGAS,  
Attorneys for Dame Jessie Linton.  
Montreal, 23rd September, 1875. 5550

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Bedford. }

Dame Nancy Kenison, of the township of Shefford, in the district of Bedford, wife of Samuel Bell, senior, of the same place, farmer, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; against the said Samuel Bell, senior, Defendant.

The said plaintiff has instituted an action, this day, for separation from bed and board, against her said husband.

C. A. NUTTING,  
Attorney for plaintiff.  
Sweetsburgh, 14th September, 1875. 5586

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Rimouski. } No. 823.

Aurélié Gauthier, alias Larouche, of the parish of Sainte-Cécile du Bic, wife of Octave Côté, of the same place, navigator, duly authorized en justice (to ester en justice), Plaintiff;

vs.

The said Octave Côté, navigator of the parish of Sainte-Cécile du Bic, Defendant.  
An action en séparation de biens has this day been brought by the plaintiff, against the defendant in this cause.

L. N. ASSELIN,  
Attorney for plaintiff.  
Rimouski, 9th July, 1875. 5426

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal, } No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, of the city and district of Montreal, wife of Louis Cadieux, of the same place merchant, duly authorized à ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Louis Cadieux, Defendant.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 5 octobre, 1875. 6025 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Trois-Rivières, } No. 306.  
Dame Marie Anne Céline Girard, Demanderesse;

vs.  
Auguste Lefebvre Denoncourt, Défendeur.  
Avis est par le présent donné que Dame Marie Anne Céline Girard a institué, ce jour d'hui, une action en séparation de biens contre son mari, Auguste Lefebvre Denoncourt, cultivateur et commerçant, de la paroisse de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières.

J. B. O. DUMONT,  
Proc. de Dame M. A. C. Girard.  
Trois-Rivières, 5 octobre, 1875. 5953 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal, } No. 2651.  
Dame Adèle Lauzon, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Maximin Groulx, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.  
Le dit Joseph Maximin Groulx, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Procureurs de la demanderesse.  
Montréal, 29 septembre, 1875. 6027 3

### Avis de Faillite.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la *Cour Supérieure* dans et pour le district de Beauharnois.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que samedi, le trentième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONEZIME DORAIS,  
Par LOUIS PARE,  
Son procureur *ad litem*.  
Beauharnois, 20 septembre, 1875. 5531 5

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec, }

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Cie., faillis.  
Les soussignés ont déposé au greffe de la cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

CHS. WILLIAM CARRIER,  
PIERRE SEVERE RIVERIN,  
DAMASSE LAINÉ.  
Par G. H. LARUE,  
Leur procureur *ad litem*.  
Québec, 17 septembre, 1875. 5423 6

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Riddell et Alexander Riddell, tous deux marchands associés, des cité et district de Montréal, et faisant affaires comme tels comme Thomas Riddell et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, dans la dite cité de Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
Montréal, 8 octobre, 1875. 6207 2

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 5th October, 1875. 6026

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Three-Rivers, } No. 306.  
Dame Marie Anne Céline Girard, Plaintiff;

vs.  
Auguste Lefebvre Denoncourt, Defendant.  
Notice is hereby given that Dame Marie Anne Céline Girard has instituted, this day, an action en séparation de biens, against her husband, Auguste Lefebvre Denoncourt, farmer and trader, of the parish of La Pointe-du-Lac, in the district of Three-Rivers.

J. B. O. DUMONT,  
Atty. for Dame M. A. C. Girard.  
Three-Rivers, 5th October, 1875. 5954

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal, } No. 2651.  
Dame Adèle Lauzon, of the city and district of Montréal, wife of Joseph Maximin Groulx, of the same place, trader, duly authorized to ester *ex justice*. Plaintiff;

vs.  
The said Joseph Maximin Groulx, Defendant.  
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 29th September, 1875. 6028

### Bankrupt Notices.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

*In the Superior Court in and for the district of Beauharnois.*  
In the matter of Onézime Dorais, of the parish of Saint-Stanislas de Kostka, district aforesaid, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Saturday, the thirtieth day of October next, or so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned, will apply to the court for a discharge under the said act.

ONEZIME DORAIS,  
By LOUIS PARE,  
His attorney *ad litem*.  
Beauharnois, 20th September, 1875. 5532

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Québec, }

In the matter of Carrier, Lainé & Co., Insolvents.  
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHS. WILLIAM CARRIER,  
PIERRE SEVERE RIVERIN,  
DAMASSE LAINÉ.  
By G. H. LARUE,  
Their Attorney *ad litem*.  
Québec, 17th September, 1875. 5424

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Riddell and Alexander Riddell, both of the city and district of Montreal, merchants and copartners, and doing business as such as Thomas Riddell & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, in the city of Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
Montreal, 8th October, 1875. 6208

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Le soussigné failli marchand de chaussures, de Montréal, donne avis qu'il a déposé au greffe de la cour supérieure à Montréal, un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-six octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la confirmation.

EDMOND RHEAUME.  
Par LONGPRE & DUGAS.  
Procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5551 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire en faillite de Florent Guay, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FLORENT GUAY,  
Par JAS. MALOUIN,  
Son procureur *ad litem*.

Québec, 24 Septembre, 1875. 5543 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Québec, }

Dans l'affaire de Edson Fitch & Cie., faillis. Les soussignés ont déposé au greffe de la Cour Supérieure un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,  
LOUIS H. HAMILTON,  
Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 23 septembre, 1875. 5733 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }  
District de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.

Le deuxième jour de décembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 25 septembre, 1875. 5695 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Wm. McGibbon, failli, et D. J. Craig, syndic. Le vingt-septième jour d'octobre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WM. MCGIBBON,  
Par MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5521 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Saint-François, }

Dans l'affaire de Chauncey R. Clark, failli. Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

C. R. CLARK,  
Par L. E. PANNETON,  
Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 18 septembre, 1875. 5523 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve Pierre Guillemette, d'Yamaska, faillie.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre

## INSOLVENT ACT OF 1869.

The undersigned, an insolvent, boot & shoe merchant of Montreal, gives notice that he has filed at the office of the superior court, at Montreal, a deed of composition and discharge executed by his creditors and on the twenty-sixth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation thereof.

EDMOND RHEAUME.  
By LONGPRE & DUGAS,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd September, 1875. 5552

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Quebec, } *Superior Court.*  
In the matter of Florent Guay, of Quebec, merchant, an Insolvent.

On the third day of November next, the said insolvent will apply to this Court for his discharge under the said act.

FLORENT GUAY,  
Per JAS. MALOUIN,  
His attorney *ad litem*.

Quebec, 24th September, 1875. 5544

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Quebec, }

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents. The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition, and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby affected.

EDSON FITCH,  
LOUIS H. HAMILTON,  
Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,  
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd September, 1875. 5734

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }  
District of Quebec, } *In the Superior Court.*  
In the matter of O'Doherty & Co., of Quebec, Insolvents.

On the second day of December next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,  
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 25th September, 1875. 5696

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal, }

In the matter of Wm. McGibbon, an Insolvent, and D. J. Craig, assignee. On the twenty-seventh of October next, the said insolvent will apply to said court for his discharge under said act.

WM. MCGIBBON.  
Per MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,  
His attorney *ad litem*.

Montreal, 20th September, 1875. 5522

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Saint-François, }

In the matter of Chauncey R. Clark, an Insolvent. On the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

C. R. CLARK,  
Per L. E. PANNETON,  
His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 18th September, 1875. 5524

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Richelieu, } *In the Superior Court.*  
In the matter of Dame Christine Pesant, widow Pierre Guillemette, of Yamaska, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November

prochain, la soussignée s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHRISTINE PESANT.

Par CHARLES GILL,

Son procureur *ad litem*.

Sorel, 27 septembre, 1875. 5793 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Abraham Dubuc, écuyer, marchand de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

A. B. CRESSÉ,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 23 septembre, 1875. 5739 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

*In re*, Edward O'Heir, de Sorel, failli.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD O'HEIR,

Par CHARLES GILL

Son procureur *ad litem*

Sorel, 27 septembre, 1875. 5791 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henri Charles Bossé, failli.

Mercredi le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par JOS. G. BOSSE,

Son procureur *ad litem*.

Québec, 30 septembre, 1875. 5837 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec. } *Cour Supérieure.*  
No. 328.

Dans l'affaire en faillite de Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, faillis.

Le cinquième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour, leur décharge en vertu du dit acte.

L. N. RHEAUME, et

J. P. RHEAUME

Par J. P. RHEAUME,

Leur procureur *ad litem*.

Québec, 1 octobre, 1875. 5881 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 373.

Dans l'affaire de Dame Anna Mathilde Rice, commerçante, des cité et district de Montréal, épouse de John Macrow, faillie.

Le quinzième jour de novembre A. D. 1875, la soussignée demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

ANNA M. RICE,

Par J. MONAGHAN,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 7 octobre, 1875. 5957 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.

Québec, 13 octobre, 1875. 6173 2

next, the undersigned will apply to the court for her discharge under the said act.

CHRISTINE PESANT.

Per CHARLES GILL,

Her attorney *ad litem*.

Sorel, 27th September, 1875. 5794

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Three Rivers. }

In the matter of Abraham Dubuc, esquire, lumber merchant, of the parish of Sainte-Monique, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, gives notice that on the twenty-fifth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

A. B. CRESSÉ,

His Attorney *ad litem*.

Three Rivers, 23rd September, 1875. 5740

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Richelieu. } *Superior Court.*

*In re*, Edward O'Heir, of Sorel, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said act.

EDWARD O'HEIR,

Per CHARLES GILL.

His attorney *ad litem*.

Sorel, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of Henri Charles Bossé, an Insolvent.

On Wednesday, the third day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By JOS. G. BOSSE,

His attorney *ad litem*.

Quebec, 30th September, 1875. 5838

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Québec. } *Superior Court.*  
No. 328.

In the matter of Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, Insolvents.

On the fifth day of November next, the said insolvents will apply to the said Court for a discharge under the said act.

L. N. RHEAUME and

J. P. RHEAUME,

Per J. P. RHEAUME,

Their attorney *ad litem*.

Quebec, 1st October, 1875. 5882

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. } No. 373.

In the matter of Dame Anna Mathilde Rice, of the city and district of Montreal, trader, wife of John Macrow, an Insolvent.

On the fifteenth day of November A. D. 1875, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANNA M. RICE,

By J. MONAGHAN,

Her attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th October, 1875. 5958

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Beaulieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the ninth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.

Quebec, 13th October, 1875. 6174

**ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**

Province de Québec, }  
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
*In re*: Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

NORBERT VINCENT,  
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 9 octobre, 1875. 6031 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada, }  
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
 District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Howard B. Prentiss, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-huitième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

HOWARD B. PRENTISS.

Aylmer, 24 septembre, 1875. 6037 3

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**

Province de Québec, }  
 District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
*In re*:—Narcisse Trahan, commerçant de Nicolet, faillis.

Lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge, sous les actes de faillite susdits.

N. TRAHAN,  
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 7 octobre, 1875. 6033 3

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**

Province de Québec, }  
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
*In re*:—Joseph Laflamme, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en ses faveurs par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et samedi, le vingtième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JOSEPH LAFLAMME,  
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6029 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1879.**

Dans l'affaire de Charles Dugré entrepreneurs et commerçant, de la cité des Trois-Rivières, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de Perreault et Dugré, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à dix heures du matin, afin de recevoir, un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,  
 Syndic.

Trois-Rivières, 6 octobre, 1875. 6035 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Pullan et Maltby, fabricant d'épingles, de Montréal, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,  
 Syndic officiel.

58, rue St. François-Xavier,  
 Montréal, 12 octobre 1875. 6113 2

**INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.**

Province of Quebec, }  
 District of Three-Rivers. } *Superior Court.*  
*In re*: Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors, in number as required by law, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed.

NORBERT VINCENT,  
 By T. & C. C. DE LORIMIER,  
 His attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 9th October, 1875. 6032

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada, }  
 Province of Quebec. } *In the Superior Court.*  
 District of Ottawa. }

In the matter of Howard B. Prentiss, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the eighteenth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HOWARD B. PRENTISS.

Aylmer, 24th September, 1875. 6038

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.**

Province of Quebec, }  
 District of Three-Rivers. } *Superior Court.*  
*In re*:—Narcisse Trahan, of Nicolet, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of November next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said acts.

N. TRAHAN,  
 By T. & C. C. DE LORIMIER,  
 His attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 7th October, 1875. 6034

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.**

Province of Quebec, }  
 District of Montreal. } *Superior Court.*  
*In re*:—Joseph Laflamme, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors in number as required by law, and on Saturday, the twentieth day of November next, he will apply to this court, for his discharge under said act.

JOSEPH LAFLAMME,  
 By T. & C. C. DE LORIMIER,  
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th October, 1875. 6030

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Charles Dugré, undertaker and trader, of the city of Three-Rivers, acting and assigning personally as well as member of the late firm of Perreault and Dugré, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three-Rivers, Wednesday the tenth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,  
 Assignee.

Three-Rivers, 6th October, 1875. 6036

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Pullan & Maltby, pin manufacturers, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified, to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the ninth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
 Official assignee.

58, St. François Xavier Street,  
 Montreal, 12th October, 1875. 6114

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Léon Lupien, commerçant, de Sainte-Ursule, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,

Syndic.

Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875.

6137 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Olivier Lafonde, commerçant, de Saint-Paulin, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,

Syndic.

Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875.

6139 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Urbain Pérusse, de Sainte-Emilie, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 14 octobre, 1875.

6171 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Elzéar Hardy, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-troisième jour d'octobre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 6 octobre, 1875.

6165 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Brunelle & Boulanger, de Rimouski, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte, suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 6 octobre, 1875.

6175 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Duncan Smith, hôtelier, de Sainte-Flavie, failli.

Je, soussigné, Stanislas Bérubé, de la ville de Saint-Germain de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

S. BERUBE,

Syndic.

Rimouski, 9 octobre, 1875.

6163 2

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Léon Lupien, trader, of Sainte-Ursule, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, I will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,

Assignee.

River du Loup, 12th October, 1875.

6138

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Olivier Lafonde, of Saint-Paulin, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,

Assignee.

River du Loup, 12th October, 1875.

6140

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Urbain Pérusse, of Sainte-Emilie, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors of the above insolvent will be held at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Quebec, 14th October, 1875.

6172

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Elzéar Hardy, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty-third day of October instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Quebec, 6th October, 1875.

6166

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Brunelle & Boulanger, of Rimouski, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Monday, the twenty-fifth day of October instant, the undersigned, assignee, shall act upon said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Quebec, 6th October, 1875.

6176

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Duncan Smith, hotel-keeper, of Sainte-Flavie, an Insolvent.

I, the undersigned, Stanislas Bérubé, of the town of Saint-Germain de Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

S. BERUBE,

Assignee.

Rimouski, 9th October, 1875.

6164

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James O'Reilly, marchand de south Hinchinbrooke, dans le district de Beauharnois, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Beauharnois, lundi, le huit de novembre prochain (1875), à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent nécessaire.

E. L. NORMANDIN,  
Syndic officiel.

Beauharnois, le 13 octobre, 1875. 6159 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Boucher, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après mardi, le deuxième jour de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 14 octobre, 1875. 6167 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Havard et Arsenault, faillis

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après mardi, le deuxième jour de novembre prochain, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 14 octobre, 1875. 6169 2

## ACTES DE FAILLITES DE 1869 ET 1875.

Canada,

Province de Québec, } Dans la cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa qualité d'administrateur de la succession de feu John Patton en son vivant, marchand de vaisselle, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
Procureurs ad litem du dit  
CHAMPION BROWN.  
Montréal, 12 octobre, 1875. 6153 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Laurin, William John Webster et John McMartin, agissant ici en société sous les nom et raison de Laurin, Webster et McMartin, manufacturiers de chaussures en gros, des cité et district de Montréal, et tant individuellement que comme les dits T. Laurin, W. J. Webster, ayant fait affaires ci-devant à Montréal susdit, sous le nom de T. Laurin & Cie., composée d'eux-mêmes, et d'un nommé Alexandre Vincent, de la dite cité de Montréal, et de la société Laurin, Webster & Cie., composée des dits T. Laurin et W. J. Webster, faillis

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers des faillis sus-nommés, sera tenue au bureau du syndic, dans les chambres de Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Buildings, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, pour ratifier les procédures de l'assemblée des créanciers, tenue le 11 du courant et pour considérer les offres faites par écrit par G. F. Gibsons, pour l'achat en bloc, de la succession de la

## INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of James O'Reilly, of south Hinchinbrooke, in the district of Beauharnois, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Beauharnois, on the eighth day of November next (1875), at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,  
Official assignee.

Beauharnois, 13th October, 1875. 6160

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Boucher, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Tuesday, the second day of November next, the undersigned assignee will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Quebec, 14th October, 1875. 6168

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Tuesday, the second day of November next, the undersigned, assignee, will act upon said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Quebec, 14th October, 1875. 6170

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,

Province of Québec, } In the Superior Court.  
District of Montréal. }

In the matter of Champion Brown, in his quality as executor and administrator of the estate and effects of the late John Patton in his lifetime, of the city of Montreal, crockery merchant, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
Attorneys ad litem for said  
CHAMPION BROWN.  
Montreal, 12th October, 1875. 6154

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Théophile Laurin, William John Webster and John McMartin, herein acting in partnership together under the firm and style of Laurin, Webster & McMartin, wholesale boot and shoe manufacturers of the city and district of Montreal, and as well individually and as having heretofore, the said T. Laurin & W. J. Webster, done business in Montreal aforesaid, under the firm of T. Laurin & Co., composed of themselves and one Alexander Vincent, of the city of Montreal, and of the firm of Laurin, Webster & Co., composed of the said T. Laurin & W. J. Webster, Insolvents.

Notice is hereby given that on Tuesday, the second day of November next at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvents will be held at the office of the assignee, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, to ratify the proceedings of the meeting of creditors held on the 11th instant, and take into consideration the offer in writing made at said meeting by G. F. Gibsons, for

dite société, pour une somme représentant \$79 (huit chelins et neuf deniers) par louis sur les dettes d'icelle, payable par billets promissaires de Webster et McMartin, endossés par Whalley et Woods, à six, neuf et douze mois, et aussi tous frais encourus dans la faillite, pour l'accepter et la mettre à exécution et pour ordonner le transport des affaires de la succession en général.

ROBERT KERR,

Montréal, 14 octobre, 1875.

Syndic.  
6151 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James W. Agret, failli.  
Une assemblée des créanciers de cette succession sera tenu au bureau de Macgarland et Mutchmore, cité d'Ottawa, jeudi, le vingt-huit octobre courant, à une heure p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. BOURGEOU,  
Syndic officiel.

Aylmer, 12 octobre, 1875.

6135 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*  
*In re* :—Louis Cadieux, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

LOUIS CADIEUX,  
By T. & C. G. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 octobre, 1875.

6145 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Merrill Prentice Courser, de la cité de Montréal, marchand tailleur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 11 octobre, 1875.

6083 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Olympe Turgeon, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
No. 97, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 11 octobre, 1875.

6085 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alexis Cartier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, dans la province de Québec, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, dans la dite ville de Saint-Jean, le huitième jour de novembre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

L. A. AUGER,  
Syndic officiel.

Saint-Grégoire d'Iberville, 9 octobre, 1875.

6119 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ephrem Hudon, fils, écuyer, marchand, de la ville et paroisse de Longueuil, district de Montréal, tant individuellement que comme associé et membre de la maison de commerce faisant affaires à Montréal, sous les nom et raison de E. Hudon, Fils & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième jour de novembre, A. D., 1875, à trois heures p. m.,

the purchase *en bloc* of the estate of said firm for a sum representing \$79 (eight shillings and nine pence), in the pound on the liabilities thereof, payable by the promissory notes of Webster & McMartin, endorsed by Whalley & Woods, at six, nine and twelve months and also all costs incurred in insolvency, to accept and put the same into execution and to order and transact the affairs of the estate generally.

ROBERT KERR,

Montreal, 14th October, 1875.

Assignee.  
6152

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of James W. Agret, an Insolvent.  
A meeting of the creditors of this estate will be held at the office of Macgarland & Mutchmore, Ottawa city, on Thursday, the twenty-ninth October instant, at one o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. BOURGEOU,  
Official assignee.

Aylmer, 12th October, 1875.

6136

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }  
District of Montréal, } *Superior Court.*  
*In re* :—Louis Cadieux, of the city of Montréal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favor by his creditors, in number as required by law, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, he will apply to this court for confirmation of the said deed.

LOUIS CADIEUX,  
By T. & C. G. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th October, 1875.

6146

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Merrill Prentice Courser, of the city of Montréal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official assignee, of the city of Montréal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

No. 97, Saint-James street,  
Montreal, 11th October, 1875.

6084

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Louis Olympe Turgeon, of the city of Montréal, wholesale, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montréal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
No. 97, Saint-James street,  
Montreal, 11th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexis Cartier, of the town of Saint-John, in the district of Iberville, in the province of Québec, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business, in the said town of Saint-John, on Monday, the eighth day of November next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if the see fit.

L. A. AUGER,  
Official assignee.  
Saint-Grégoire d'Iberville, 9 October, 1875

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ephrem Hudon, fils, esquire, merchant, of the town and parish of Longueuil, district of Montréal, as well individually as partner of the commercial firm carrying on business at Montréal, under the name or firm of E. Hudon, Fils & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the second day of November, A. D., 1875, at 3 o'clock p. m., a

une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.  
6107 2

Montréal, 12 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**  
Canada, } *Dans la Cour Supérieure*  
Province de Québec, } *siégeant à Percé.*  
District de Gaspé. }

Dans l'affaire de Philip LeBoutillier, failli.  
Le dix-huitième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIP LEBOUTILLIER,  
Par JOS. GARON,  
Son procureur *ad litem*.  
6091 2

Percé, 9 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
Dans l'affaire de François Gingras, de Saint-Roch de Québec, marchand-pelletier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 35, rue Saint-Pierre, basse-ville, de Québec, samedi, le sixième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,  
Bureau : Bâtisse de la banque Union, Syndic.  
No. 35, rue Saint-Pierre, B. V., Québec.  
Québec, 11 octobre 1875. 6081 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
David J. Greenshields *et al.*, Demandeurs ;  
vs.

Patrick Hackett, Défendeur.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.  
ISRAEL WOOD,  
Syndic officiel.  
Stanstead, 11 octobre, 1875. 6103 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*  
Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Alexander Nelson, failli.  
Le vingtième jour de novembre prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER NELSON.  
Montréal, 14 octobre, 1875. 6193 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*  
Province de Québec, }  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Onésime A. Barette, failli.  
Le vingtième jour de novembre prochain, le sous-signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONESIME A. BARETTE,  
Montréal, 14 octobre, 1875. 6191 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**  
Dans l'affaire de James Parke, fils, de la cité de Montréal, et William Francis Halero, de la paroisse d'Hudson, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal, commerçants, associés ensemble comme expéditeurs, dans la dite cité de Montréal, sous les noms et raison de Parke & Halero, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
Montréal, 11 octobre, 1875. 6201 2

meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.  
6108  
Montreal, 12th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**  
Canada, } *In the Superior Court, sitting*  
Province of Québec, } *at Percé.*  
District of Gaspé. }

In the matter of Philip LeBoutillier, an Insolvent.  
The undersigned, will apply to this court for his discharge under the said act, on the eighteenth day of December next.

PHILIP LEBOUTILLIER,  
By JOS. GARON,  
His attorney *ad litem*.  
6092  
Percé, 9th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
In the matter of François Gingras, of Saint-Roch of Québec, furrier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 35, Peter street, lower-town, Quebec, Saturday, the sixth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,  
Office : Union Bank Building, Assignee.  
No. 35, Peter street, L. T., Québec.  
Québec, 11th October, 1875. 6082

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
David J. Greenshields, *et al.*, Plaintiffs ;  
vs.

Patrick Hackett, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
ISRAEL WOOD,  
Official Assignee.  
Stanstead, 11th October, 1875. 6104

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
Canada, } *In the Superior Court.*  
Province of Québec, }  
District of Montréal. }

In the matter of Alexander Nelson, an Insolvent.  
On Saturday, the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

ALEXANDER NELSON,  
Montreal, 14th October, 1875. 6194

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
Canada, } *In the Superior Court.*  
Province of Québec, }  
District of Montréal. }

In the matter of Onésime A. Barette, an Insolvent.  
On Saturday the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ONESIME A. BARETTE,  
Montreal, 14th October 1875. 6192

**INSOLVENT ACT OF 1869.**  
In the matter of James Parke, junior, of the city of Montreal, and William Francis Halero, of the parish of Hudson, in the county of Vaudreuil, and district of Montreal, traders and co-partners, and carrying business together as forwarders in the said city of Montreal, under the name, style and firm of Parke & Halero, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint-James street, in the said city of Montreal, on Tuesday, the ninth day of November next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN FAIR  
Assignee.  
6202  
Montreal, 11th October, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Alfred Beaubien, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge et consentement à sa décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation et ratification de la décharge par là effectuée.

ALFRED BEAUBIEN,

Par J. B. L. HOULD,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 14 octobre, 1875. 6181 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

M. Kostosk, Demandeur ;

vs.

Daniel Nagy, manchonnier et commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 12 octobre, 1875. 6187 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Melancthon H. Seymour, père, et Melancthon H. Seymour, fils, faisant affaires sous le nom de M. H. Seymour & Fils, de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, numéro 22, rue Saint-Jean, à Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

EDWARD EVANS,

Syndic officiel.

Montréal, 15 octobre, 1875. 6211 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de John L. Hardman, tanneur et commerçant, des cités et district de Montréal, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, comme tel, sous les nom et raison de John L. Hardman & Cie., faillis.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à D. 1875, à une heure de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 16 octobre, 1875. 6197 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Christopher Healy, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, jeudi, le onzième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 12 octobre, 1875. 6209 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Daniel Nagy, manchonnier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au No. 360, rue Notre-Dame, à Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à 11 heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 12 octobre, 1875. 6185 2

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,  
Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Three-Rivers. }

In the matter of Alfred Beaubien, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors and consent by his creditors to his discharge, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

ALFRED BEAUBIEN,

By J. B. L. HOULD,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 14th October, 1875. 6182

## INSOLVENT ACT OF 1875.

M. Kostosk, Plaintiff ;

vs.

Daniel Nagy, of the city of Montreal, furrier and trader, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,

Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 12th October, 1875. 6188

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Melancthon H. Seymour, senior, and Melancthon H. Seymour, junior, doing business under the name of M. H. Seymour & Son, of Montreal, Insolvents.

The insolvent has made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, number 22, Saint-John street, in Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

EDWARD EVANS,

Official assignee.

Montreal, 15th October, 1875. 6212

## INSOLVENT ACT OF 1869-1875.

In the matter of John L. Hardman, of the city and district of Montreal, tanner and trader, carrying on business, in the said city of Montreal, as such under the name, style and firm of John L. Hardman and Co., Insolvents.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of November next A. D. 1875, at the hour of one of the clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 16th October, 1875. 6198

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Christopher Healy, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, number 11, Hospital street, in Montreal, on Thursday, the eleventh day of November next, at eleven o'clock forenoon to receive statements of affairs and to appoint an assignee of they see fit.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 12th October, 1875. 6210

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Nagy, of the city of Montreal, furrier and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at No. 360, Notre-Dame street, in Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at 11 o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JAMES TYRE,

Official assignee.

43, Saint-François-Xavier, street,  
Montreal, 12th October, 1875. 6189

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henri Simard, de Murray Bay, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le deuxième jour de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 14 octobre, 1875.

6213 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Burns, boucher, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 8 octobre, 1875.

et

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 16 octobre, 1875.

6205 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de James Leishman, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, Puissance du Canada, Isaac Wilkinson, de la cité de Londres, dans cette partie de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, et Malcolm Leishman, de la dite cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble en société à Montréal susdit, comme manufacturiers et importateurs sous les nom et raison de Leishman, Wilkinson & Co., faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers des faillis.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 16 octobre, 1875.

6199 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edouard Poitras, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue à mon bureau, dans les chambres de MM. Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, pour considérer et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé dans cette affaire, et en outre pour déterminer, si besoin est, le meilleur mode à employer pour la vente en un seul bloc.

JOHN WHYTE,

Syndic.

Montréal, 14 octobre, 1875.

6203 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Abraham Gagné, charpentier, de Saint-Georges de Cacouna, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Fraserville, au bureau du soussigné, le quinze novembre prochain, à dix heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic.

Fraserville, 18 octobre, 1875.

6255

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henri Simard, of Murray Bay, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the second day of November next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Quebec, 14th October, 1875.

6214

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Burns, of the city and district of Montreal, butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 8th October, 1875.

and

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the ninth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 16th October, 1875.

6206

## INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of James Leishman, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec and Dominion of Canada, Isaac Wilkinson, of the city of London, in that part of Great Britain, called England, and Malcolm Leishman, of the said city of Montreal, as well individually as having carried on business together in copartnership at Montreal aforesaid, as manufacturers and importers under the name, style and firm of Leishman, Wilkinson & Co., Insolvents.

The creditors of the insolvents are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of November next, A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvents.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 16th October, 1875.

6200

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edouard Poitras, of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at my office, in the chambers of Messrs. Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, to reconsider and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and further to determine, if required, as to the better mode of the disposal of the entire estate in one block.

JOHN WHYTE,

Assignee.

Montreal, 14th October, 1875.

6201

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Abraham Gagné, carpenter, of Saint-Georges de Cacouna, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at Fraserville, the fifteenth day of November next, at ten o'clock afternoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee of they see fit.

J. ELZ. POULIOT,

Assignee.

Fraserville, 18th October, 1875.

6256

**Vente d'immeubles en vertu des Actes  
concernant la Faillite.**

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDE-  
MENTS.**

Dans l'affaire d'Isaïe Gamelin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville en la mission, et au nord-est de la rivière de Saint-François, contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ou environ, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière au nord-est, au domaine des Abénakis, d'un côté par le nord-ouest, à Louis Rousse dit Comptois, et de l'autre côté par le sud-est, à Louis Lemyre ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Saint-Thomas de Pierreville, à la porte de l'église, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25 septembre, 1875.

Syndic.

[Première publication, 9 octobre, 1875. 6041. 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Joseph Frigon, commerçant, de la paroisse Saint-Maurice, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés à mon bureau, à Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse Saint-Maurice, au sud-est du rang Saint-Jean, contenant un demi arpent de front sur cinq arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par Moïse Lemarier, et du côté sud-ouest par une route publique—avec maison, remise, hangar, écurie, grange, magasin et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse Saint-Maurice, au nord-ouest du rang Saint-Jean, d'un demi arpent de front sur un arpent un quart de profondeur, le tout plus ou moins, prenant en front au chemin public, joignant en profondeur et du côté nord-est, à Pierre Neault, et du côté sud-ouest, à Joseph Gagnon—avec une maison et boutique de forges, le dit terrain est chargé d'une rente annuelle de douze piastres en faveur de M. Pierre Neault, le tout suivant un acte du 13 septembre 1866, reçu devant P. U. Duprat, notaire.

3. Une terre située en la dite paroisse Saint-Maurice, sud-est du rang Saint-Jean, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, prenant par devant au chemin de front, en profondeur au terres de la paroisse de Saint-Luc, joignant au nord-est, aux représentants de Paul Hébert, au sud-ouest, à Edouard Cloutier—avec un grange

**Sales of Real Estate under Insolvent  
Acte.**

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDE-  
MENTS.**

In the matter of Isaïe Gamelin, trader, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the day of sale, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the mission, and on the north-east of the river Saint-François, containing one acre and a half in front, and twenty-five acres in depth, more or less or thereabout, bounded in front, on south-west, to the Queen's road, in rear, on north-east, to the Abenakis' land, on one side, being north-west, to Louis Rousse dit Comptois, and on the other side, being south-west, to Louis Lemyre or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Saint-Thomas de Pierreville, at the church door, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25th September, 1875.

Assignee.

[First published, 9th October, 1875.] 6042

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Joseph Frigon, trader, of the parish of Saint Maurice, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at my office, at Three Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the parish of Saint Maurice, south-east of Saint Jean range, containing one half arpent in front, by five arpents and a half in depth, the whole more or less, bounded in front, by the main road, in rear and on the north-east side, by Moïse Lemarier, and on the south-west side by a public road—with house, shed, barn, stable, store and the dependencies.

2. A lot or emplacement situate in the parish of Saint Maurice, north-west of the Saint Jean range, of one half arpent in front, by one arpent and a quarter in depth, the whole more or less, bounded in front, by the public road, in rear and on the north-east side, by Pierre Neault, and on the south-west side by Joseph Gagnon—with a house and forge; said lot is subject to a yearly rent of twelve dollars, in favor of Mr. Pierre Neault, by deed dated the 13th of September, 1866, before P. U. Duprat, notary.

3. A land situate in the said parish of Saint Maurice, south-east of the Saint Jean range, of two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, bounded in front, by the front road, in rear, by the lands of the parish of Saint-Luc, on the north-east, by the representatives of Paul Hébert, south-west, by Edouard Cloutier—with a barn thereon

dessus construite, sur le terrain voisin l'acquéreur, sera tenu de transporter la dite grange à ses frais, quand il en sera requis par qui de droit.

4. Un emplacement situé en la paroisse de Mont Carmel, dans le rang Saint-Flavien, de deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front et en profondeur aux chemins publics, joignant au nord-est, à Luc Ducharme, et au sud-ouest, partie à Divin Morin et parti à Richer Beaudet.

Pour être vendus les lots No. un, deux et trois, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Maurice, MERCREDI, le TROISIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. quatre à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Mont-Carmel MERCREDI, le dit TROISIEME jour de NOVEMBRE à DEUX heures de l'après-midi.

I. L. CLAIR,  
Syndic.

Trois-Rivières, 23 août, 1875.

[Première publication, 23 août, 1875.] 4663 5

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abail R. Terrill, commerçant, de Coaticook, failli.

**A** VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, connue et désignée comme la juste moitié sud d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme le lot numéro douze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit carré de terre à être distraire des côtés sud et ouest entre les fossés des chemins publics,—avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 9 septembre, 1875.

[Première publication, 11 septembre, 1874.] 5231 6

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans les paroisse et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois et vendeurs de bois de corde, agissant ici tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires et commerce ensemble, en société, comme tels, faillis.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de

erected, on the adjoining lot the purchaser shall be obliged to remove the said barn at his own cost, whenever he may be required by the proper parties.

4. An emplacement situate in the parish of Mont Carmel, in the Saint Flavien range, of two arpents in front by five arpents in depth, the whole more or less, bounded in front and in rear, by the main roads, on the north-east side, by Luc Ducharme, and on the south-west, partly by Divin Morin, and partly by Richer Beaudet.

To be sold, lots numbers one, two and three at the parochial church door of the parish of Saint Maurice, on WEDNESDAY, the THIRD day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number four at the parochial church door of the parish of Mont Carmel, on WEDNESDAY, the said THIRD day of NOVEMBER, at TWO o'clock in the afternoon.

I. L. CLAIR,  
Assignee.

Three Rivers, 23rd August, 1875.

[First published, 28th August, 1875.] 4664

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, of Coaticook, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

All that certain tract or parcel of land situated in the village of Dunham, in the township of Dunham, in the district of Bedford, and Province of Quebec, known and distinguished as the equal southerly half or moiety of one superficial acre of land, situated at the south west corner of that certain lot of land situated in the said township of Dunham, known and distinguished as lot number twelve, in the sixth range of lots in the aforesaid township, the said square of land to lay on the south and west sides between the ditches of the highways,—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold on the premises, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 9th September, 1875.

[First published, 11th September, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Fortin, of village Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in said district, both lumber forwarders and wood dealers herein acting as well individually as having heretofore carried on trade and business together in partnership as such, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That certain lot of land situate and being in the

Montreal, près des limites de la cité, formant partie de 'Brewster Property,' et connu comme le lot à bâtir numéro douze, sur un plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur juré, déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-cinquième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, et contenant le dit lot trente-deux pieds de front et arrière, sur cent dix pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin du Haut de Lachine, en arrière par une rue de quinze pieds de largeur, montrée sur le dit plan, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro onze, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot numéro treize, sur le dit plan,—avec une maison en brique et autres bâties sus-érigées, avec le droit de passage dans la dite rue, en tout temps.

Pour être vendu au bureau de Benning & Barsalou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,  
97, rue Saint-Jacques, Syndic officiel  
Montréal, 1er octobre, 1875. 5855 3  
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Doucet, commerçant, de la paroisse de Sainte-Angele, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Saint-Célestin, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

La juste et égale moitié indivise du lot de terre ou emplacement, numéro cent-trois (103), du cadastre ou plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angele, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet, de forme triangulaire, prenant son front, au chemin de la ferme, en profondeur, au fleuve Saint-Laurent, joignant au nord-est, partie Antoine Beauchemin ou ses représentants, et partie aux représentants de Joseph Doucet, et au sud-ouest, joignant le chemin de fer de la Compagnie du Grand-Tronc,—avec la moitié indivise de deux maisons en bois, deux étables, un hangar et deux remises y érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Angele, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour au mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. O. HOULE,  
Saint-Célestin, 13 septembre, 1875. 5297 3  
[Première publication, 18 septembre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Pierre Houle, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Quatre lots de terre sis et situés dans le quartier

parish of Montreal, near the city limits, forming part and portion of the 'Brewster Property' and known as building lot number twelve on a certain plan of said property made by Joseph Rielle, esquire, sworn land surveyor, deposited in the office of J. S. Hunter, notary public, by *acte de dépôt* dated the twenty-fifth of May, one thousand eight hundred and sixty-nine, and containing the said lot thirty-two feet in front, and in rear, by one hundred and ten feet in depth, be the same more or less, english measure, without warranty as to precise measurement, bounded in front, by the Upper Lachine road, in rear, by a lane fifteen feet in width shown on said plan, on one side, to the north-east, by lot number eleven, and on the other side, to the south-west, by lot number thirteen on said plan,—with brick dwelling house and other buildings thereon erected, with the right of passage through over and upon the said land at all times.

To be sold at the office of Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the FOURTH day of NOVEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,  
7, Saint-James street, Official assignee.  
Montreal, 1st October, 1875. 5856  
[First published, 2nd October, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Doucet, trader, of the parish of Sainte-Angele, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed at my office, at Saint-Célestin, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The exact undivided half of lot number one hundred and three (No. 103), of the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Sainte-Angele, in the registration division of the county of Nicolet, of triangular form, fronting on the Queen's road, bounded in rear by the river Saint-Lawrence, on the north-east partly by Antoine Beauchemin or his representatives, and partly by the representatives of Joseph Doucet, on the south-west by the Grand Trunk Railway—with the undivided half of two wooden houses, two stables, a hangar and two sheds thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Angele aforesaid, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. O. HOULE,  
Saint-Célestin, 13th September, 1875. 5298  
[First published, 18th September, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Houle, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Four lots of land situate and being in Saint-

Saint-Jacques, en la cité de Montréal, et connus et désignés sous les numéros vingt-neuf, trente, trente-et-un et trente-deux (Nos. 29, 30, 31 et 32), du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier—avec quatre maisons à trois étages, lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

2. Quatre lots de terre sis et situés dans le dit quartier Saint-Jacques, et connus et désignés sous les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt (17, 18, 19, et 20) du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier—avec quatre maisons à trois étages, lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lopin de terre contenant deux lots de terre situés dans le dit quartier Saint-Jacques, et portant les numéros soixante-et-deux et soixante-et-trois aux plan et livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent cinquante-cinq aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, à distraire sur la partie sud-est du dit lot numéro soixante-et-trois, une lisière de terrain de quatre pieds de largeur sur soixante-et-cinq pieds de profondeur, qui fait partie d'un passage mitoyen dont il sera ci-après question—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

4. Un autre lopin de terre contenant six lots de terre situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, connus et désignés aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous les numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq, soixante-et-six, soixante-et-sept, soixante-et-huit et soixante-et-neuf, à distraire cependant sur la partie nord-ouest des dits lots numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq et soixante-et-six, une lisière de terrain de huit pieds de largeur sur une profondeur de soixante-et-cinq pieds, pour former avec la susdite lisière de terrain de quatre pieds de largeur, le passage mitoyen ci-dessus mentionné—avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites, ce dit lopin de terre contenant de plus un autre morceau de terre situé au même lieu, de quinze pieds de largeur sur une profondeur de cinquante-cinq pieds, étant la partie sud-est du lot de terre connu et désigné aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous le numéro soixante-et-six A, borné en front par une autre partie du dit numéro officiel onze cent cinquante-cinq, appartenant à la corporation de Montréal, d'un côté par le susdit lot numéro soixante-et-six, d'autre côté par le susdit lot numéro soixante-et-sept, et en arrière par le résidu du dit lot numéro soixante-et-six A, avec l'usage en commun avec d'autres du susdit passage et de la ruelle formée du susdit résidu du dit lot soixante-et-six A, avec cet usage en commun pour tous et chacun des lots de terre sus-décrits.

Pour être vendus sur les lieux, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

G. H. DUMESNIL,  
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5833 2  
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Onésime Leblanc, commerçant, de la Rivière du Loup, en haut, failli

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant au dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, dans la concession de Beauséjour, contenant soixante pieds de front sur une demie arpent de profondeur, prenant par

James ward, of the city of Montreal, and known and described as numbers twenty-nine, thirty, thirty-one and thirty-two (Nos. 29, 30, 31 and 32) on the plan of the subdivision of lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155) on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid—with four three story houses faced with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Four lots of land situate and being in Saint-James ward aforesaid, known and described as numbers seventeen, eighteen, nineteen and twenty (17, 18, 19 and 20) on the subdivision plan of the lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155) on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid—with four three story houses faced with brick, and outbuildings thereon erected.

3. A piece of land containing two lots, situate in Saint-James ward aforesaid, bearing the numbers sixty two and sixty-three on the plan and book of reference for the subdivision of the lot known and described as number eleven hundred and fifty five on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid, reserving from the south-east part of the said lot number sixty-three, a strip of land four feet wide by sixty-five feet deep, which forms part of a common passage which will be mentioned hereafter—with a wooden house two story high and faced with brick, and outbuildings thereon erected.

4. Another piece of land containing six lots of land, situate in Saint-James ward, in the city of Montreal, known and described on the said plan and book of official reference for the subdivision as numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, sixty-seven, sixty-eight and sixty-nine, reserving however from the north-west part of the said lots numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, a strip of ground eight feet wide by sixty-five feet in depth, to form with the said strip of ground of four feet the common passage above mentioned—with a wooden house two stories high faced with brick, and outbuildings thereon erected. This piece of land also contains another parcel of land situate at the said place, fifteen feet wide by fifty-five feet in depth, being the south-east part of the lot known and described on the said plan and book of reference for the subdivision as number sixty-six A, bounded in front by another part of the said official number eleven hundred and fifty-five, belonging to the corporation of Montreal, on one side by said number sixty-six, and on the other side by lot number sixty-seven aforesaid, and in rear by the residue of lot number sixty-six A, with the use in common with others, of the said passage and of the lane formed of the said residue of lot number sixty-six A aforesaid, with the use in common for all and each of the said above mentioned lots.

To be sold on the premises, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at NOON.

G. H. DUMESNIL,  
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5834  
[First published, 2nd October, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Onésime Leblanc, trader, of River du Loup, (en haut), an Insolvent

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immoveable hereinafter described belonging to said insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure, for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement situate and being in the parish of Saint-Antoine de la Rivière du Loup, in the Beauséjour concession, containing sixty feet in front by one half arpent in depth, fronting on the Carrière road,

devant au chemin de la Carrière, par derrière à Edouard Picotte, joignant d'un côté à Joseph Paquin, et de l'autre côté à George Pingicette—avec une maison y érigée.

2. Un autre emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Ursule, au village de la dite paroisse, contenant quatre vingts pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, dans la ligne latérale nord, et quatre-vingts pieds de profondeur dans la ligne latérale sud, d'où elle élargit de quarante-cinq pieds sur encore quatre-vingts pieds de profondeur, plus ou moins, prenant par devant au chemin Royal, par derrière à Joseph Landry, joignant d'un côté au sud partie à Louis Commeau, et partie à une route qui conduit à Beupré, et de l'autre côté au nord à Joseph Landry—avec une maison, hangard et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendus le premier à la porte de l'église de la Rivière du Loup, SAMEDI, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-et-quinze, à DIX heures a. m., et le deuxième, même jour et même date, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, à DEUX heures p. m.

F. H. LAMBERT,  
Syndic.

Rivière du Loup, 9 septembre, 1875. 5175 3  
[Première publication, 11 septembre, 1875.]

### Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } WILFRID LAURIER,  
No. 374. } Demandeur; contre

JOHN LAWLISS, père, et al., Défendeurs.

Comme appartenant à John Lawliss, fils.

Cinquante acres de terre dans le centre du lot numéro vingt-quatre du deuxième rang du canton de Durham, bornés d'un bout par William Doyle, de l'autre par Alexis Labonté, d'un côté par le chemin allant à Kingsey, et de l'autre par Charles McCaffrey.

Comme appartenant à John Lawliss, père.

Vingt-cinq acres de terre sur le front du lot numéro vingt-quatre du troisième rang du canton de Durham, borné en front par Antoine Boisvert, en arrière et d'un côté par Casimir Gagnon, et de l'autre par Moïse Charpentier.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DIX-HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Arthabaskaville, 16 juillet, 1875. 3647 3  
[Première publication, 17 juillet, 1875.]

### Ventes par le Shérif.—Chicoutim.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes

bounded in rear by Edouard Picotte, on one side by Joseph Paquin, and on the other side by George Pingicette—with a house thereon erected.

2. Another emplacement situate and being in the parish of Sainte-Ursule, in the village of the said parish, containing eighty feet in front by one hundred and fifty feet in depth on the north lateral line, and eighty feet in depth on the south lateral line, where it widens forty feet by eighty feet in depth, more or less, bounded in front by the Queen's road, in rear by Joseph Landry, on one side to the south partly by Louis Commeau, and partly by a road leading to Beupré, and on the other side to the north by Joseph Landry—with a house, hangard and outbuildings thereon erected.

To be sold, lot number one at the parish church door of the parish of Rivier du Loup, on SATURDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER, one thousand eight hundred and seventy-five, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number two, at the same day, at the parish church door of the parish of Sainte-Ursule, at TWO o'clock in the afternoon.

F. H. LAMBERT,

River du Loup, 9th September, 1875. 5176  
[First published, 11th September, 1875.] Assignee.

### Sheriff's Sales.—Arthabaska.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } WILFRID LAURIER,  
No. 374. } Plaintiff; against JOHN

LAWLISS, senior, et al., Defendants.

As belonging to John Lawliss, junior:

Fifty acres of land in the centre of lot number twenty-four in the second range of the township of Durham, bounded at one end by William Doyle, at the other end, by Alexis Labonté, on one side by the road leading to Kingsey, and on the other side by Charles McCaffrey.

As belonging to John Lawliss, senior:

Twenty-five acres of land on the front part of lot number twenty-four in the third range of the township of Durham, bounded in front by Antoine Boisvert, in rear and on one side by Casimir Gagnon, and on the other side by Moïse Charpentier.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Arthabaskaville, 16th July, 1875. 3648  
[First published, 17th July, 1875.]

### Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées, au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*Cour Supérieure—Chicoutimi.*

Chicoutimi, à savoir: } I SAÏE JOBIN, du township No. 156. } de Chicoutimi, cultivateur. Demandeur; contre SEVERE BRASSARD, du dit township de Chicoutimi, cultivateur et journalier, Défendeur; et Ernest Cimon, écuyer, avocat, du village de Chicoutimi, procureur du défendeur et procureur distrayant.

Immeuble de Isaïe Jobin:

La juste moitié sud-ouest du lot de terre numéro douze, dans le douzième rang du township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins: tenant par le front au onzième rang, par la profondeur au treizième rang, joignant par le côté sud-ouest au lot numéro treize, et par le côté nord-est à Sévère Brassard—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de décembre prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Chicoutimi, 9 juillet, 1875. } Shérif. 3649 3  
[Première publication, 17 juillet, 1875.]

on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*Superior Court—Chicoutimi.*

Chicoutimi, to wit: } I SAÏE JOBIN, of the township No. 156. } of Chicoutimi, farmer, Plaintiff; against SEVERE BRASSARD, of the said township of Chicoutimi, farmer and laborer, Defendant; and Ernest Cimon, esquire, advocate, of the village of Chicoutimi, defendant's attorney, distracting for costs, to wit:

Immovable property of Isaïe Jobin:

The exact south-west half of lot number twelve in the twelfth range of the township of Chicoutimi, containing fifty acres in extent, more or less; bounded in front by the eleventh range, in rear by the thirteenth range, on the south-west side by lot number thirteen, and on the north-east side by Severe Brassard—circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the EIGHTEENTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty-first day of December next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Chicoutimi, 9th July, 1875. } Shérif. 3650  
[First published, 17th July, 1875.]

**Ventes par le Shérif.—Iberville.**

**V**IS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Canada, } A. LEXIS DUBORD, et al. }  
Province de Québec, } Demandeur; vs. JEAN }  
District d'Iberville. } BAPTISTE LEFEBVRE, }  
No. 6462. } alias FABER, Défendeur.

Huit quatorzième indivis d'un emplacement situé en la paroisse de Saint-Alexandre, à l'extrémité sud-est de la moitié nord d'icelle, étant le numéro vingt-six, au côté nord-est de la grande ligne, dans la seigneurie Bluny, comté et district d'Iberville, de la contenance d'un demi arpent de front sur trois arpents de profondeur, joignant d'un côté André Pheux, de l'autre côté et au deux bouts Charles Thibeault et le chemin de la grande ligne—avec une vieille maison en bois dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 19 octobre, 1875. } Shérif. 6239  
[Première publication, 23 octobre 1875.]

**Sheriff's Sales—Iberville.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Montréal.*

Canada, } A. LEXIS DUBORD, et al. }  
Province of Québec, } Plaintiff; vs. JEAN }  
District of Iberville. } BAPTISTE LEFEBVRE, }  
No. 6462. } alias FABER, Defendant.

The eight fourteenth of an emplacement situate in the parish of St. Alexandre at the south-east extremity of the north-half of said emplacement, being the number twenty-six, on the north-east side of the grand line, in the seignory of Bluny, county and district of Iberville, containing one-half of an arpent in front by three arpents in depth, joining on one side André Pheux, on the other side and at both ends Charles Thibeault, and the road of the grand line—with an old wooden house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Alexandre, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of March next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Saint-Johns, 19th October, 1875. } Shérif. 6240  
[First published, 23d October 1875.]

## FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 1143. } ARCADE DECELLES, Demandeur; contre JOACHIM BERNARD, fils, Défendeur.

Un emplacement situé dans la ville d'Iberville, mesurant environ soixante-et-douze pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front, par la rue Burton, en profondeur, par Marcel Bernard, d'un côté, par Adolphe Normandin et autres, et de l'autre côté, par Joseph A. Cabanas,—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN

Bureau du shérif, Saint-Jean, 16 octobre, 1875. } Shérif 6217  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

## FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } JOSEPH ETHIER dit DRAGON, Demandeur; vs JEAN-BAPTISTE BLAIS, Défendeur; et Magloire Fortin, et al., Tiers-Saisi; et Salomé Tremblay, Demanderesse par reprise d'instance.

Comme appartenant au dit Magloire Fortin: Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front par la rue Saint-Bernard, en arrière par John Wright, d'un côté à l'est par W. Hébert ou ses représentants, et d'autre côté à l'ouest par Laurent Carpentier—avec une maison, une étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 13 juillet, 1875. } Shérif 3651 3  
[Première publication, 17 juillet, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de l'enditioni exponas, doivent être déposées au bureau du sous-juge avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } ROBERT B. MAY, Demandeur; No. 420. } R contre ORAN FLETCHER, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Britannia, quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, dit district, étant connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiel, du dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, sous le numéro quatre cent vingt (420), contenant vingt-cinq pieds de front, sur cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, par la dite rue Britannia, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro quatre cent vingt-et-

## FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Canada, Province of Québec, District of Iberville. No. 1143. } ARCADE DECELLES, Plaintiff; against JOACHIM BERNARD, fils, Defendant.

An emplacement situate in the town of Iberville, measuring about seventy-two feet in front by one hundred and eight feet in depth, without any guarantee as to precise measure, bounded in front by Burton street, in depth, by Marcel Bernard, on one side, by Adolphe Normandin, and on the other side, by Joseph A. Cabanas,—with a house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Athanase, on the TWENTY-FOURTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on sixteenth day of March next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Saint-Johns, 16th October, 1875. } Sheriff 6218  
[First published, 23rd October, 1875.]

## FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } JOSEPH ETHIER dit DRAGON, Plaintiff; vs. JEAN BAPTISTE BLAIS, Defendant; and Magloire Fortin, et al., Tiers-Saisi; and Salomé Tremblay, Plaintiff par reprise d'instance.

As belonging to the said Magloire Fortin: A lot of land situate in the parish of Saint-Bernard de Lacolle, county of Saint-Johns, in the district of Iberville, containing one half of an arpent in front by one half of an arpent in depth, the whole more or less, without any guaranty as to precise measure; bounded in front by Saint-Bernard street, in rear by John Wright, on one side to the east by W. Hébert or representatives, and on the other side to the west by Laurent Carpentier—with a house, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Bernard de Lacolle, on the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of December next.

CHS NOLIN,

Sheriff's Office, Saint-Johns, 13th July, 1875. } Sheriff 3652  
[First published, 17th July, 1875.]

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *l'enditioni exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } ROBERT B. MAY, Plaintiff; No. 420. } R against ORAN FLETCHER, Defendant.

A lot of land or an emplacement situate on Britannia street, Sainte-Anne's ward, in the city of Montreal, district aforesaid, known and described on the official plan and book of reference for Sainte-Anne's ward aforesaid, of the said city of Montreal, as number four hundred and twenty (420), containing twenty-five feet in front, by one hundred feet in depth, more or less; bounded in front, by Britannia street aforesaid, in rear by a lane, on one side by number

un (421), et de l'autre côté par le numéro quatre cent dix-neuf (419), quatre cent dix-huit (418), quatre cent dix-sept (417), et quatre cent seize (416),—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 19 octobre, 1875. 6277  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

—Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE JOSEPH AMABLE BERTHELOT et al., demandeurs ; contre ALPHONSE HOULE, défendeurs *ès-qualité*.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, de la contenance de six mille trois cent quatre-vingt-onze pieds en superficie, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis de la dite cité de Montréal, sous le numéro six cent neuf (609) ; borné en front par la rue Mignonne, en arrière au numéro six cent dix (610), du dit plan et livre de renvoi, du côté nord-est à la rue des Allemands, et du côté sud-ouest au numéro six cent huit (608), du dit plan—avec deux maisons et autres bâtisses dessus contruites.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du shérif, Montréal, 19 octobre, 1875. 6275  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

**Ventes par le Shérif—Québec.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC, contre DANIEL McCALLUM, de la cité de Québec, marchand, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Charles, mesurant cent vingt-sept pieds de front sur cinquante-sept pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Saint-Charles, en arrière vers le nord à une ruelle communiquant à la rue Bath, d'un côté vers l'est à Henry Dinning, de l'autre côté vers l'ouest à la rue Bath—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro (2015) donné sur le plan du quartier Saint-Pierre de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

C. ALLEYN, Shérif.  
Québec, 20 octobre 1875. 6251  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

four hundred and twenty-one (421), and on the other side by number four hundred and nineteen (419), four hundred and eighteen (418), four hundred seventeen (417 and four hundred and sixteen (416),—no buildings

To be sold at my office in the city of Montreal, on the TWENTY-FOURTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 19th October, 1875. 6278  
[First published, 23rd October, 1875.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

—From the District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE JOSEPH AMABLE BERTHELOT, et al., plaintiff ; against ALPHONSE HOULE, défendant *ès-qualité*.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, containing six thousand three hundred and ninety-one feet in extent, known and described on the official plan and book of reference for Saint-Louis ward of the said city of Montreal, as number six hundred and nine (609) ; bounded in front by Mignonne street, in rear by number six hundred and ten (610) on the said plan and book of reference, on the north-east side by German street, and on the south-west side by number six hundred and eight (608) on the said plan—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FOURTH day of FEBRUARY next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 19th October, 1875. 6276  
[First published, 23rd October, 1875.]

**Sheriff's Sales—Quebec.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Recorder's Court.*

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE CITY OF QUEBEC, against DANIEL McCALLUM, of the city of Québec, merchant, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint-Charles street, measuring one hundred and twenty-seven feet in front, by fifty-seven feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Saint-Charles street aforesaid, in rear to the north by a lane leading to Bath street, on one side to the east by Henry Dinning, and on the other side to the west by Bath street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being number (2015) given upon the plan for Saint-Peter's ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

C. ALLEYN, Sheriff.  
Québec, 20th October, 1875. 6252  
[First published, 23rd October, 1875.]

## FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ISRAEL PARIS, de Saint-Pierre  
No. 349. } les Becquets, district des Trois-  
Rivières, marchand ; contre JEAN-BAPTISTE POR-  
TIER, de Saint-Jean Deschaillons, district de Québec,  
commerçant, à savoir :

Une terre sise et située en la cinquième concession  
de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, contenant  
deux arpents de front sur trente arpents plus ou moins,  
de profondeur, borné d'un bout, au sud, à la rivière  
du Chêne, de l'autre bout, au nord, aux terres de  
Pinsec, joignant d'un côté, au nord-est, à Jean-  
Baptiste Portier, de l'autre côté, au sud-ouest, à Pierre  
Laguette,—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite  
paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-  
CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX  
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le  
troisième jour de mars prochain.

Québec, 16 octobre, 1875. Shérif,  
[Première publication, 23 octobre, 1875.] 6253

## FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH POITRAS, de la cité  
No. 139. } de Québec, charretier, contre  
P. Z. CHOUINARD, cultivateur, PIERRE CHOU-  
INARD, menuisier, tous de la cité de Québec, et autres.  
(Ici suit la description de l'immeuble du dit Pierre  
Chouinard à être vendu), à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch  
de Québec, rue Notre-Dame-des-Anges, quartier Jac-  
ques-Cartier, de la cité de Québec mesurant vingt-  
deux pieds de front sur soixante-trois pieds de pro-  
fondeur, borné par devant, au nord, à la dite rue  
Notre-Dame-des-Anges, en arrière, au sud, à Joseph  
Dessein dit St. Pierre, d'un côté, au nord-est, à  
Joachim St. Pierre, et d'autre côté, au sud-ouest, à  
Joseph Giroux,—avec ensemble une maison en bois  
lambrissée en briques et autres bâtisses dessus con-  
struites, circonstances et dépendances. Le dit empla-  
cement étant le (No. 1081), donné sur le plan du  
quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au  
livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des  
terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec,  
le TRENTEIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX  
heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième  
jour de janvier prochain.

Québec, 24 août, 1875. Shérif,  
[Première publication, 28 août, 1875.] 4685 2

## VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA  
No. 963. } CITE DE QUÉBEC; contre  
EDOUARD BELANGER, ci-devant de la cité de Qué-  
bec et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue des  
commissaires, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-  
deux pieds et huit pouces de front sur soixante-quatre  
pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers  
le sud à la dite rue des commissaires, en arrière vers  
le nord à Charles Bélanger, d'un côté vers l'est à Xa-  
vier Letourneau, de l'autre côté vers l'ouest à Alexis  
Lamothe—circonstance et dépendances. Le dit em-  
placement étant le (No. 18) donné sur le plan du  
quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre  
de référence faits par le commissaire des terres de la  
couronne.

Vendu sujet aux diverses charges mentionnées  
dans l'opposition afin de charge de Notre Souveraine  
Dame la Reine et le jugement rendu sur icelle.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de  
Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE  
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref  
rapportable le premier jour de décembre prochain.

Québec, 11 octobre, 1875. Shérif,  
[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6131

## FIERI FACIAS.

Cor du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA  
No. 3137. } CITE DE QUÉBEC; contre  
NORBERT CHAREST, du même lieu, menuisier, à  
savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue

## FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ISRAEL PARIS, of Saint-Pierre  
No. 349. } les Becquets, district of Three-  
Rivers, merchant; against JEAN-BAPTISTE POR-  
TIER, of Saint-Jean Deschaillons, district of Québec,  
trader, to wit :

A land situate and being in the fifth concession of  
the parish of Saint-Jean Deschaillons, containing two  
arpents in front by thirty arpents, more or less, in  
depth, bounded at one end to the south by river  
du Chêne, at the other end to the north by the Pinsec  
lands, on one side to the north-east by Jean-Baptiste  
Portier, and on the other side to the south-west by  
Pierre Laguette—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of  
Saint-Jean Deschaillons, on the TWENTY - FIFTH  
day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the fore-  
noon. Said writ returnable the third day of March  
next.

Québec, 16th October, 1875. Sheriff,  
[First published, 23rd October, 1875.] 6254

## FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } JOSEPH POITRAS, of the city  
No. 139. } of Québec, carter; against P.  
Z. CHOUINARD, yeoman, PIERRE CHOUINARD,  
joiner, all of the city of Québec, and others. (Here  
follows the description of the real estate belonging to  
the said Pierre Chouinard, to be sold), to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint-Roch  
de Québec, Notre-Dame-des-Anges street, Jacques-  
Cartier ward, of the city of Québec, measuring twenty-  
two feet in front, by sixty-three feet in depth, more or  
less; bounded in front, to the north, by Notre-Dame-  
des-Anges street aforesaid, in rear, to the south, by  
Joseph Dessein dit St. Pierre, on one side, to the north-  
east, by Joachim St. Pierre, and on the other side, to  
the south-west, by Joseph Giroux—together with a  
wooden house faced with brick and outbuildings  
thereon erected, circumstances and dependencies. This  
lot being number (1081), given upon plan for  
Jacques-Cartier ward, of the city of Québec, and the  
book of reference thereto made by the commissioner  
of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec,  
on the THIRTIETH day of DECEMBER next, at TEN  
o'clock in the forenoon. The said writ returnable on  
the fifteenth day of January next.

Québec, 24th August, 1875. Sheriff,  
[First published, 28th August, 1875.] 4686

## VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE  
No. 963. } CITY OF QUÉBEC; against  
EDOUARD BELANGER, of the city of Québec, now  
of parts unknown, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, com-  
missioners street, Saint-Roch's ward, measuring forty-  
two feet and eight inches in front by sixty-four feet  
in depth, more or less; bounded in front to the south  
by commissioners street aforesaid, in rear to the  
north by Charles Bélanger, on one side to the east by  
Xavier Letourneau, and on the other side to the west  
by Alexis Lamothe—circumstances and dependencies.  
This lot being No. (18) given upon the plan for Saint-  
Roch's ward, of the city of Québec, and the book of  
reference thereto made by the commissioner of crown  
lands.

Sold subject to the several charges mentioned with  
opposition *afin de charge* of Our Sovereign Lady the  
Queen and the judgment rendered thereon.

To be sold at my office, in the city of Québec, on  
the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER next,  
at TEN o'clock in the forenoon. The said writ re-  
turnable on the first day of December next.

Québec, 11th October, 1875. Sheriff,  
[First published, 16th October, 1875.] 6132

## FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE  
No. 3137. } CITY OF QUÉBEC; against  
NORBERT CHAREST, of the same place, joiner, to  
wit :

An emplacement situate in the city of Québec,

Saint-François, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front, sur quarante-sept pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers le sud, à la dite rue Saint-François, en arrière, vers le nord, partie par François Nadeau et partie par Jacques Plamondon, d'un côté, vers l'est, à Thomas Bouchard, de l'autre côté, vers l'ouest, à Napoléon Marquis,—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No 519) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

Québec, 19 octobre, 1875. C. ALLEYN, Sheriff.  
[Première publication, 23 octobre, 1875.] 6249

Saint-François street, measuring forty-two feet and eight inches in front, by forty-seven feet in depth, more or less, bounded in front, to the south, by Saint-François street aforesaid. in rear, to the north partly by François Nadeau and partly by Jacques Plamondon, on one side, to the east, by Thomas Bouchard, and on the other side, to the west, by Napoléon Marquis,—circumstances and dependencies. This lot being (No. 519), given upon the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of March next.

Quebec, 19th October, 1875. C. ALLEYN, Sheriff.  
[First published, 23rd October, 1875.] 6250

## Ventes par le Shérif.—Richelieu.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir: } **BENJAMIN THERIEN**, écuyer,  
No. 1645. } **D** Demandeur; contre **ADOLPHUS** *alias* **ADOLPH GIRARD**, Défendeur.

1. Une terre située dans la paroisse de Saint-David, dans la seigneurie de Bourg-Marie-de-l'Est, dans la concession Sainte-Rosalie, étant la moitié nord du numéro deux, de la contenance de deux arpents et demi de front sur environ dix arpents de moyenne profondeur; tenant pardevant au chemin de front de la concession Sainte-Cécile, par derrière à la rivière David, d'un côté vers le nord-est à Edouard J. Lindsay, et d'autre côté vers le sud-ouest à Octave Rival dit Bellerose—ensemble une grange sus-érigée.

2. Une autre terre située dans la dite paroisse de Saint-David, dans les dites seigneurie et concession, étant une partie du numéro trois, de la contenance de deux arpents de front sur environ quatorze arpents de profondeur, sans aucune garantie de mesure précise; bornée pardevant au chemin de front de la concession Sainte-Cécile, et par derrière à la rivière David, joignant d'un côté, vers le nord, au dit Octave Rival dit Bellerose, et d'autre côté, vers le sud, à un chemin ou route—ensemble une maison et étable dessus érigées.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le DIX-NEUF NOVEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinq novembre prochain.

**P. GUEVREMONT.**

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 14 juillet, 1875. 3661 3  
[Première publication, 17 juillet, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Rimouski.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné, que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le

## Sheriff's Sales.—Richelieu.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit: } **BENJAMIN THERIEN**, esquire,  
No. 1645. } **D** Plaintiff; against **ADOLPHUS** *alias* **ADOLPH GIRARD**, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint-David, in the seigniorie of Bourg-Marie-de-l'Est, in the Sainte-Rosalie concession, being the north half of number two, containing two arpents and a half in front by an average depth of about ten arpents; bounded in front by the front road of the Sainte-Cécile concession, in rear by the river David, on one side to the north-east by Edouard J. Lindsay, and on the other side to the south-west by Octave Rival dit Bellerose—together with a barn thereon erected.

2. Another land situate in the said parish of Saint-David, in the said seigniorie and concession, being a part of number three, containing two arpents in front by about fourteenth arpents in depth, without any warranty as to precise measurement; bounded in front by the front road of the Sainte-Cécile concession, in rear by the river David, on one side to the north by the said Octave Rival dit Bellerose, and on the other side to the south by a road or by-road—together with a house and stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-David, on the NINETEENTH day of NOVEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of November next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 14th July, 1875. 3662  
[First published, 17th July, 1875.]

## Sheriff's Sales—Rimouski.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to in-

Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit.—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } **LE SEMINAIRE DE QUEBEC**,  
No. 264. } **LE BEC**, Demandeur; contre  
**JEAN-BAPTISTE MARTIN**, Défendeur, savoir :

Une terre sise en le second rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant deux arpents de front, sur quarante-deux arpents de profondeur, tenant au nord-ouest à la rivière de Rimouski; au sud-est au bout de la dite profondeur; au sud-ouest à Nicolas Canuel, au nord-est à Dame Catherine Lepage ou ses représentants—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du shérif du district de Rimouski, le VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

S. BERUBE,

Bureau du Shérif, Député shérif,  
Rimouski, 20 octobre, 1875. 6331  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

clude in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court.—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } **LE SEMINAIRE DE QUEBEC**,  
No. 264. } **LE BEC** Plaintiff; against **JEAN-BAPTISTE MARTIN**, Defendant, to wit :

A land situate in the second range of the parish of Saint-Germain de Rimouski, containing two arpents in front by forty-two arpents in depth, bounded on the north-west by the Rimouski river, on the south-east by the end of the said depth, on the south-west by Nicolas Canuel, and north-east by Mrs. Catherine Lepage or her representatives—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the sheriff of the district of Rimouski, on the TWENTY-FOURTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of March next.

S. BERUBE,

Sheriff's Office, Deputy sheriff,  
Rimouski, 20th October, 1875. 6332  
[First published, 23rd October, 1875.]

**Ventes par le Shérif. Trois-Rivières**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

Trois-Rivières, à savoir : } **LOUIS JOSEPH ONESIME**  
No. 1171. } **LOUIS BRUNELLE** et **LOUIS BRUNELLE**, tous deux négociants, de la cité des Trois-Rivières, et y faisant négoce en société sous les noms et raison de Louis Brunelle et frère, Demandeurs; contre **EXILIA BERGERON**, maître de pension, de la paroisse de Sainte-Angèle de Laval, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Eulalie, dans le huitième rang de l'augmentation du township de Bulstrode, de quatre acres et demi de front sur vingt-huit acres de profondeur, prenant son front au neuvième rang de l'augmentation du township de Bulstrode, et se terminant en profondeur, au septième rang de la dite augmentation du township de Bulstrode, joignant d'un côté, au sud-est, à Uldoric McDonald, et de l'autre côté, au nord-ouest, à Evangeliste Carignant,—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances: l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent cinquante-trois, et partie (côté sud-est), du numéro cent cinquante-deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Eulalie.

Pour être vendu, au bureau du régistrateur du comté de Nicolet, en la paroisse de Bécancour, le VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif,  
Trois-Rivières, 19 octobre, 1875. 6279  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

**Sheriff's Sales.—Three Rivers.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to conclude in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

Three Rivers, to wit : } **LOUIS JOSEPH ONESIME**  
No. 1171. } **LOUIS BRUNELLE** and **LOUIS BRUNELLE**, both traders, of the city of Three Rivers, and there carrying on business in partnership under the style and firm of Louis Brunelle and Frère, Plaintiffs; against **EXILIA BERGERON**, boarding house keeper, of the parish of Sainte-Angèle de Laval, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte-Eulalie, in the eighth range of the gore of township Bulstrode, of four acres and a half in front by twenty-eight acres in depth, fronting on the ninth range of the gore of township Bulstrode, and ending in rear at the seventh range of the said gore of township Bulstrode, bounded on one side, to the south-east, by Uldoric McDonald, and on the other side, to the north-west, by Evangeliste Carignant,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies: the immovable hereinabove described is known and distinguished as number one hundred and fifty-three, and part south-east side of number one hundred and fifty-two on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Eulalie.

To be sold at the registry office for the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, on the TWENTY-FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of March next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff,  
Three Rivers, 19th October, 1875. 6280  
[First published, 23rd October, 1875.]

## Vente d'immeubles en vertu des Actes de Sales of Real Estate under Insolvent concernant la Faillite. Acts.

### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Napoléon Dion, marchand-ferblantier, de la ville de Fraserville, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la dite succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la ville de Fraserville, dans le comté de Temiscouata, contenant cinquante pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné par le sud-ouest à la rue Lacôte, par le sud-est et nord-est à William Fraser, écuyer, et au nord-ouest à Octave Marchand—avec une maison à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la Rivière-du-Loup (en bas), le SEPT JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

J. ELZ. POULIOT,  
Syndic.

Fraserville, 21 octobre, 1875. 6303  
[Première publication, 23 octobre, 1875.]

### Avis de Faillite.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damase Phaneuf, commerçant, de Saint-Césaire, failli.

Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quinze novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires en nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

M. E. BERNIER,  
Syndic officie.

Saint-Hyacinthe, 20 octobre, 1875. 6267

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Lamy, boulanger, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, Jean-Baptiste Onésime Dumont, syndic officiel, pour le district des Trois-Rivières, demeurant en la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un moi.

J. B. O. DUMONT,  
Syndic.

Trois-Rivières, 19 octobre, 1875. 6281

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lague, entrepreneur, de la paroisse de Saint-Grégoire d'Iberville, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli, sera tenue à mon bureau, en la dite paroisse de Saint-Grégoire d'Iberville, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

L. A. AUGER,  
Syndic.

Saint-Grégoire d'Iberville, 19 octobre, 1875. 6295

### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Napoleon Dion, tinsmith and trader, of the town of Fraserville, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement situate in the town of Fraserville, in the county of Temiscouata, measuring fifty feet in front by one hundred feet in depth; bounded on the south-west by Lacôte street, on the south-east and north-east by William Fraser, esquire, and on the north-west by Octave Marchand—with a two story house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the catholic church of River du Loup (en bas), on the SEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

J. ELZ. POULIOT,  
Assignee.

Fraserville, 21st October, 1875. 6304  
[First published, 23rd October, 1875.]

### Bankrupt Notices.

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damase Phaneuf, trader, of Saint-Césaire, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the fifteenth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

M. E. BERNIER,  
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 20th October, 1875. 6268

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Lamy, baker, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, Jean-Baptiste Onésime Dumont, official assignee for the district of Three-Rivers, have been appointed, assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. B. O. DUMONT,  
Assignee.

Three-Rivers, 19th October, 1875. 6282

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lague, contractor, of the parish of Saint-Grégoire d'Iberville, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the insolvent, will be held at my office, in the said parish of Saint-Grégoire d'Iberville, on Monday, the fifteenth day of November next, at eleven o'clock forenoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

L. A. AUGER,  
Assignee.

Saint-Grégoire d'Iberville, 19th October, 1875. 6296

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de la Compagnie McMartin Hamel, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,  
Bureau de Syndic.  
Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
No. 97, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 19 octobre, 1875. 6283

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Alfred Trottier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, merchants' exchange buildings, dans la dite cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D. 1875, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,  
Syndic officiel  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6287

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Gustave R. Fabre, marchand, des cité et district de Montréal,

Demandeur ;

vs.

Edouard H. Rousseau et Joseph Massé, tous deux commerçants, de Granby, dans le district de Bedford, y faisant affaires en société sous les nom et raison de « Rousseau & Massé, » Défendeurs.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

P. COWAN,  
Syndic officiel.  
Sweetsburgh, district de  
Bedford, 14 octobre, 1875. 6247

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6291

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Paul Fournier, constructeur et commerçant des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D., 1875, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6289

**ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.**

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6285

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of the McMartin Hamel company of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ARTHUR M. PERKINS,  
Office of Assignee.  
Perkins, Lajoie and Beausoleil,  
97, Saint-James street,  
Montreal, 19th October, 1875. 6284

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Alfred Trottier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, merchants' exchange buildings, in the said city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D. 1875, at the hour of two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,  
Official assignee.  
Montreal, 20th October, 1875. 6288

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Gustave R. Fabre, of the city and district of Montreal, merchant,

Plaintiff ;

vs.

Edouard H. Rousseau and Joseph Massé, both of Granby, in the district of Bedford, traders, copartners, there carrying on business under the name and style of « Rousseau & Massé, » Defendants.  
A writ of attachment has issued in this cause.

P. COWAN,  
Official assignee  
Sweetsburgh, district of  
Bedford, 14th October, 1875. 6248

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th October, 1875. 6292

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D., 1875, at the hour of 4 of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th October, 1875. 6290

**INSOLVENT ACT OF 1869-1875.**

In the matter of Alexander McGibbon, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the eighth day of November next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
Montreal, 20th October 1875. 6286

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Demers, commerçant, de la paroisse de Gentilly, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, et résidence, en la dite paroisse de Gentilly, mardi, le seize novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. O. HOULE,  
Syndic.  
6297

Saint-Célestin, 18 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. Hacket, marchand, de Stanstead Plain, dans le district de Saint-François, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Stanstead Plain, le seizième jour de novembre prochain, 1875, à dix heures de l'avant-midi pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,  
Syndic officiel.  
6257

Stanstead Plain, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Hutcheson, marchand-tailleur failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le seizième jour de novembre, à deux heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WM. WALKER.  
6299

Québec, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Monette, Tannerie-Ouest failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic  
6261

Montréal, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Goyette, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic  
6263

Montréal, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875

A. Lowenshon, Demandeur,

vs.

H. Heynemann & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel

58 rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 16 octobre, 1875. 6229

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Thompson, cordonnier, de la cité de Montréal, failli.

Je soussigné, James Court, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES COURT,  
Syndic.  
6233

No. 22, rue Saint-Jean,  
Montréal, 18 octobre, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Demers, of the parish of Gentilly, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business and residence, in the said parish of Gentilly, on Tuesday, the sixteenth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

A. O. HOULE,  
Assignee.  
6298

Saint-Célestin, 18th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. Hacket, of Stanstead Plain, in the district of Saint-François, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Stanstead Plain, on the sixteenth day of November next, 1875, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,  
Official assignee.  
6258

Stanstead Plain, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Hutcheson, merchant-tailor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the sixteenth day of November, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

WM. WALKER.  
6300

Quebec, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Abraham Monette, Tannery-West, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr and Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee.  
6262

Montreal, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDEMENTS THERETO.

In the matter of A. Goyette, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr et Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee.  
6264

Montreal, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

A. Lowenshon, Plaintiff;

vs.

H. Heynemann & Co., Défendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,  
Montréal, 16th October, 1875. 6230.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Thompson, of the city of Montreal, boot and shoemaker, an Insolvent.

I, the undersigned, James Court of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JAMES COURT,  
Assignee.  
6334

No. 22, Saint-John street,  
Montréal, 18th October, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Empey, Johnston & Cie., faillis.  
Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le vingt-neuvième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

ALEXANDER EMPEY,  
JOHN JOHNSTON,  
BOULTON EMPEY,  
SAMUEL JOHNSTON,  
Par KERR, LAMBE & CARTER,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6265

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Bowie et Henry Bowie, tous deux contracteurs et commerçants, de la cité de Montréal, agissant à ces présentes tant individuellement que comme associés sous le nom de George Bowie & Frère, contracteurs et commerçants, de la dite cité de Montréal, faillis.  
Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, ici, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, le huitième jour de novembre prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic officiel.  
Montréal, 19 octobre, 1875. 6259

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Joliette.

Charles Robin dit Lapointe, cultivateur, de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, Demandeur;

vs.  
Jacob Robin dit Lapointe, marchand, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.  
A. MAGNAN,  
Syndic officiel.  
Joliette, 18 octobre, 1875. 6243

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Joliette.

Jean Louis Peltier, marchand et manufacturier de chaussures, de la cité de Montréal, Demandeur;

vs.  
Louis Ménard, cordonnier et marchand, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

A. MAGNAN,  
Syndic officiel.  
Joliette, 16 octobre, 1875. 6245

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Reay, failli.  
Les créanciers sont requis de s'assembler au lieu d'affaires du failli, à Hudson, comté de Vaudreuil, mardi, le deux novembre prochain, à une heure p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. PHANEUF,  
Syndic.  
Rigaud, 18 octobre, 1875. 6333

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de The Huntingdon Peat Company, corps incorporé, faillie.  
Je, soussigné, David Jamieson Craig, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
Montréal, 19 octobre, 1875. 6335

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Quebec, } *in the Superior Court.*  
District of Montreal.

In the matter of Empey, Johnston & Co., Insolvents. The under-signed have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Monday, the twenty-ninth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER EMPEY,  
JOHN JOHNSTON,  
BOULTON EMPEY,  
SAMUEL JOHNSTON,  
By KERR, LAMBE & CARTER,  
Their attorney *ad litem*.  
Montreal, 21st October, 1875. 6266

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Bowie and Henry Bowie, both of the city of Montreal, contractors and traders, herein acting as well in their own individual names as partners in the firm of George Bowie & Brother, contractors and traders, of the said city of Montreal. Insolvents.  
The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, here, in the room devoted to proceedings in insolvency, on Monday, the eighth day of November next, at ten o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

ALPHONSE DOUTRE,  
Official assignee.  
Montreal, 19th October, 1875. 6260

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Joliette.

Charles Robin dit Lapointe, of the parish of Saint-Henri de Mascouche, in the district of Joliette, Plaintiff;

vs.  
Jacob Robin dit Lapointe, merchant, of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.  
A. MAGNAN,  
Official assignee.  
Joliette, 18th October, 1875. 6244

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Joliette.

Jean Louis Peltier, trader and shoe manufacturer, of the city of Montreal, Plaintiff;

vs.  
Louis Ménard, shoe maker and merchant, of the town of Joliette, in the district of Joliette, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.

A. MAGNAN,  
Official assignee.  
Joliette, 16th October, 1875. 6246

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Reay, an Insolvent.  
The creditors are hereby requested to meet at the place of business of the said insolvent, at Hudson, county of Vaudreuil, on Tuesday, the second of November next, at one o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. PHANEUF,  
Assignee.  
Rigaud, 18th October, 1875. 6334

## INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of The Huntingdon Peat Company, a body corporate, an Insolvent.  
I, the undersigned, David Jamieson Craig, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
Montreal, 19th October, 1875. 6336

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Patrick Quinn, de la cité de Montréal, agent d'Express de la cité, et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mercredi, le troisième jour de novembre, A. D., 1875, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97 rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.  
6237

Montréal, 19 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de William Ruthven Kerr, fabricant de bière de gingembre, soda, etc., de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,  
Syndic.  
6235

Montréal, 19 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de François Crevier, écuyer, commerçant de chaussures, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-sixième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

FRANÇOIS CREVIER,  
Par LARÉAU & LEBEUF,  
Ses procureurs *ad litem*  
6221

Montréal, 19 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Pierre Jasmin, commerçant, de Compton, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours expirant vendredi, le cinquième jour de novembre prochain (1875), le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. C. H. CHAGNON,  
Syndic.  
6219

Coaticook, 16 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Léandre Champagne, de la paroisse de Belœil, district de Montréal, marchand-tailleur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, No. 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D., 1875, à 11 a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic provisoire.  
6225

Montréal, 18 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de James Lowe, fils, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, le seizième jour de novembre, à 2 heures

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Patrick Quinn, of the city of Montreal, City Express Agent, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Wednesday, the thirty day of November, A. D., 1875, at 11 o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97 Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.  
6238

Montreal, 19th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875**

In the matter of William Ruthven Kerr, manufacturer of ginger ale, soda water, &c., of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at three o'clock, in the afternoon to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,  
Assignee.  
6236

Montreal, 19th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada, }  
Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, gives notice that on the twenty-sixth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby affected in his favor.

FRANÇOIS CREVIER,  
Per LAREAU & LEBEUF,  
His attorneys *ad litem*  
6222

Montreal, 19th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Pierre Jasmin, trader, of Compton, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the publication of this notice, said three days expiring on Friday, the fifth November next, (1875), the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

H. C. H. CHAGNON,  
Assignee.  
6220

Coaticook, 16th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Léandre Champagne, of the parish of Belœil, district of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97 Saint-James street, in Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D., 1875, at 11 a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,  
Interim assignee.  
6226

Montreal, 18th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of James Lowe, jr., Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on the sixteenth day of November, at two

de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

58, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6131

**ACTE DE FAILLITE DE 1875**

Dans l'affaire de Patrick Quinn, de la cité de Montréal, agent d'express de la cité et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Montréal, 18 octobre, 1875.  
Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
No. 97, rue Saint-Jacques. 6223

**ACTE DE FAILLITE DE 1869-75.**

Dans l'affaire de Joseph Simpson, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue sur les lieux, No. 520, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour ratifier la vente de toute la succession à Thomson Whitehead & Cie, tel que consentie à une assemblée tenue lundi, le dix-huitième jour d'octobre courant.

JOHN FULTON,

43, Rue Saint-François-Xavier, Syndic. 6319  
Montréal, 21 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Hollis Shorey et Edward Alfred Small, tous deux marchands-associés, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Shorey et Cie., Demandeurs; vs. Robert H. G. Chapman, commerçant, de Kingsbury, dans le canton de Melbourne, dans le district de Saint-François, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

W. BROOKE,  
Syndic officiel.

Richmond, P. Q., 21 octobre, 1875. 6323

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montréal.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et j'udi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

C. D. EDWARDS,  
Par PERKINS & WALKER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6329

**ACTE DE FAILLITE DE 1875**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Hubert Martin, failli.

Jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HUBERT MARTIN,  
Par JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
Ses procureurs *ad litem*

Montréal, 21 octobre, 1875. 6321

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de George Ringland, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.

Montréal, 19 octobre, 1875. 6337

o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 18th October, 1875. 6532

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Patrick Quinn, of the city of Montreal, city express agent and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Montreal, 18th October, 1875.  
Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
No. 97, Saint-James street. 6224

**INSOLVENT ACT OF 1869-75.**

In the matter of Joseph Simpson, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held in the premises, No. 520, Saint-Paul street, Montreal, on Monday, the fifteenth day of November next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of confirming the sale of the entire estate to Thomson Whitehead & Co., as agreed to at a meeting held on Monday, the eighteenth day of October current.

JOHN FULTON,

43, Saint-François-Xavier street, Assignee. 6320  
Montreal, 21st October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Hollis Shorey and Edward Alfred Small, both of the city and district of Montreal, merchants and co-partners, there carrying on business as such under the name and firm of Shorey and Co., Plaintiffs; vs. Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the township of Melbourne, in the district of Saint-François, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

W. BROOKE,  
Official assignee.

Richmond, P. Q., 21st October, 1875. 6324

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*  
District of Montreal. }

In the matter of Charles D. Edwards, an Insolvent

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

C. D. EDWARDS,  
By PERKINS & WALKER,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 21st October, 1875. 6330

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Hubert Martin, an Insolvent.

On Thursday, the twenty-fifth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HUBERT MARTIN,  
Per JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 21st October, 1875. 6322

**INSOLVENT ACT OF 1875**

In the matter of George Ringland of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, number 11, Hospital street, in Montreal, on Wednesday, the tenth day of November next, at three o'clock afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.

Montreal, 19th October, 1875. 6338

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Desroches, commerçant de Saint-Janvier, failli.

Les créanciers du failli, sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de la Banque Jacques-Cartier, No. 9, Place-d'Armes, en la cité de Montréal, jeudi, le onze novembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

J. FORGET,  
Syndic.  
6293

Terrebonne, 19 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Edward Perry, et Alfred Perry fils, tous deux, marchands de chaussures des cité et district de Montréal, y faisant affaires sous les noms et raison de E. & A. Perry, tous deux tant individuellement que comme marchands associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY FILS.  
Par PERKINS & WALKER,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, le 20 octobre, 1875. 6307

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Havard et Arsenault, faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par leurs créanciers.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic.  
6345

Québec, 19 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas R. Johnson, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le dix-septième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

58, rue Saint-François-Xavier.  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6327

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Henri Simard, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à deux heures p. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par ses créanciers.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic.  
6343

Québec, 19 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Kellert & Friedman, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour considérer l'offre de composition faite par les faillis à la première assemblée de leurs créanciers, et l'approuver lors de la dite assemblée, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
6339

Montréal, 20 octobre, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Desroches, trader, of Saint-Janvier, an Insolvent.

Creditors of the insolvent, are hereby notified to meet at the office of La Banque Jacques-Cartier, No. 9, Place-d'Armes, in the city of Montreal, Thursday, the eleventh day of November next, at four o'clock in the afternoon, for the purpose of examining the insolvent and the ordering of the affairs generally. The insolvent is hereby notified to attend.

J. FORGET,  
Assignee.  
6294

Terrebonne, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Edward Perry and Alfred Perry, the younger, of the city and district of Montreal, dealers in boots and shoes, there doing business under the name and firm of E. & A. Perry, both individually and as copartners merchants, insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by their creditors and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY JR.  
By PERKINS & WALKER,  
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th October, 1875. 6308

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents.

A meeting of the creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by their creditors.

R. HENRY WURTELE,  
Assignee.  
6346

Québec, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas R. Johnson, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 58, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street.  
Montreal, 21st October, 1875. 6328

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Henri Simard, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at two o'clock p. m., to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by their creditors.

R. HENRY WURTELE,  
Assignee.  
6344

Québec, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Kellert & Friedman, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, Montreal, on Wednesday, the tenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration offer of composition made by insolvents, at first meeting of their creditors and approved of there at and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
6340

Montreal, 20th October, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de James Lear, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés. Tous billets et toutes pièces justificatives doivent être envoyés au syndic au moins trois jours avant le paiement du dividende; dans aucun cas un dividende ne peut être payé sans la production de ces pièces.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.  
6341

Montréal, 21 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

John Fulton, des cité et district de Montréal, en sa qualité de syndic nommé à la faillite de William Henderson, de la dite cité de Montréal, maintenant marchand de bois, failli, Demandeur; contre la compagnie d'Omnibus de la cité, corps politique et dûment incorporé, et ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Défenderesse.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 15 octobre, 1875. 6315

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**

Dans l'affaire de Lord Tom Whitehead, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue sur les lieux, No. 520, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour ratifier la vente de toute la succession à Thomson Whitehead & Cie., telle que consentie à une assemblée tenue lundi, le dix-huitième jour d'octobre courant.

JOHN FULTON,  
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6317

**ACTES DE FAILLITE DE 1869, ET 1875.**

Dans l'affaire de Robert G. Ellis de Henryville, P. Q., failli.

Les créanciers sont notifiés que le failli sus-nommé a déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le dit syndic agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

M. O. HART,  
Syndic.  
6325

Frelighsburg, P. Q., 2 octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Joseph Pleau, de Deschambault, comté de Portneuf, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, mercredi, le dix-septième jour de novembre, 1875, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,  
Syndic.  
6351

Québec, 19 Octobre, 1875.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Frédérick Fortin, de Grande Baie, comté de Chicoutimi, marchand, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juri-

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of James Lear, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the eighth day of November next, after which dividend will be paid. Notes and other vouchers are requested to be sent in to the assignee at least three days previous to payment of the dividend; and in no case can a dividend be paid without their being produced.

DAVID J. CRAIG,  
Official assignee.  
6342

Montreal, 21st October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

John Fulton, of the city and district of Montreal, in his capacity of assignee to the estate of William Henderson, of said city of Montreal, lumber merchant, now Insolvent, Plaintiff; against the city Omnibus company, a body corporate and politic duly incorporated and having its head office and chief place of business in the city and district of Montreal, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 15th October, 1875. 6316

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875**

In the matter of Lord Tom Whitehead, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held in the premises, No. 520, Saint-Paul street, Montreal, on Monday, the 15th day of November next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of confirming the sale of the entire estate of Thomson Whitehead & Co., as agreed to at a meeting held on Monday, the eighteenth day of October instant.

JOHN FULTON,  
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 21st October, 1875. 6318

**INSOLVENT ACTS OF 1869, AND 1875.**

In the matter of Robert G. Ellis, of Henryville, P. Q., an Insolvent.

The creditors are notified that the above named insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of all his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to the said deed of composition and discharge, without three juridical days next, after the last publication of this notice the said assignee will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

M. O. HART,  
Assignee.  
6326

Frelighsburg, P. Q., 30th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Joseph Pleau, of Deschambault, comté de Portneuf, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, Peter street, Quebec, on Wednesday, the seventeenth day of November, 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

OWEN MURPHY,  
Assignee.  
6352

Quebec, 19th October, 1875.

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.**

In the matter of Frederick Fortin, of Grande Baie, county of Chicoutimi, merchant, an Insolvent

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical

diques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dixième jour du mois de novembre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,  
Syndic officiel.  
6353

Québec, 22 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District of Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
No. 329.

Dans l'affaire en faillite de Elzéar Marois, de Québec, négociant, insolvable.

Le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZEAR MAROIS,  
Par JAS. MALOUIN,  
Son procureur *ad item*.  
6357

Québec, 23 octobre, 1875.

days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the tenth day of November, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,  
Official assignee.  
6354

Quebec, 22nd October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }  
District of Québec, } *In the Superior Court.*  
No. 329.

In the matter of Elzéar Marois, of Québec, trader, an insolvent.

On the 1st day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ELZEAR MAROIS,  
By JAS. MALOUIN,  
His attorney *ad litem*.  
6358

Quebec, 23rd October, 1875.

Demande au Parlement.

Il Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "la Société de Secours Mutuel" sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, pour les comtés de l'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Church Home of Montreal"

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6311

AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "La Compagnie d'Assurance Patriotique."

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6313

AVIS.

Demande sera faite par "Le Recteur et les Marguilliers de l'Eglise de Saint-Etienne, de la paroisse de Saint-Etienne, dans le diocèse de Montréal," à la Législature Provinciale, pour autoriser la vente de la dite église et le terrain sur lequel est construite et pour rebâtir ailleurs la dite église.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6309

Avis est donné qu'il sera fait une demande à la prochaine session de la Législature de Québec, pour la passation d'un acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la corporation du village de Lauzon, et pour la rendre indépendante du comté de Lévis pour les fins municipales.

18 octobre, 1875. 6305

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Société de Construction Permanente Provinciale, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

GEORGE B. MUIR,  
Secrétaire-trésorier.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6347

AVIS.

Une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, de la part de "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," pour l'obtention d'un bill privé à l'effet d'autoriser la dite corporation à vendre un immeuble, situé en la paroisse de Sainte-Genève, district de Montréal, à elle donné par le testament de feu Messire Louis Marie Lefebvre,

Application to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Mutual Aid Association" under the patronage of the Sacred Hearth of Jesus, for the counties of L'Islet, Kamouraska and Temiscouata.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Church Home of Montreal."

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6312

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Patriotic Insurance Company."

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6314

NOTICE.

Application will be made by "The Rector and Churchwardens of Saint-Stephen's Church, of the parish of Saint-Stephen, in the diocese of Montreal," to the Provincial Legislature, for authority to sell said church and the ground on which it is built and to rebuild the said church elsewhere.

Montreal, 21st October, 1875. 6310

Notice is given that application will be made to the Legislature of Québec, at its next session, for an act to grant additional powers to the corporation of the village of Lauzon, and to render it independent of the county of Lévis for municipal purposes.

18th October, 1875. 6306

Public notice is hereby given, that application will be made, to the Legislature of the province of Québec, at its next session, by the Provincial Permanent Building Society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

GEORGE B. MUIR,  
Secretary-treasurer.

Montreal, 21st October, 1875. 6348

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Québec Legislature, on behalf of "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," to obtain the passing of a bill for the purpose of authorizing the said corporation to sell certain real estate situate in the parish of Sainte-Genève, district of Montreal, bequeathed to it by the will and testament of the late





